LISEZ ET FAITES LIRE

LE "DEVOIR"

"Le journal des gens qui pensent"

MOINS DE PAPIER
MAIS PLUS D'IDEES

Le DEVOIR est le donneur de mots d'ordre, l'excitateur d'énergies.

Répandre le DEVOIR c'est aider au developpement de toutes nos ressources nationales.

Lire le DEVOIR c'est apprendre à être patriote, mais un patriote qui comprend le sens véritable du patriotisme et qui pratique ce qu'il comprend.

ABONNEMENT:

Canada,* 12 mois..... $6.00 — 6 mois... $3.00
Etats-Unis. 12 mois $8.00 — 6 mois $4.00

* En dehors de Montréal et de la banlieue.

Il est facile d'aider le DEVOIR en favorisant ses différents services:

JOURNAL LIBRAIRIE
IMPRIMERIE VOYAGES

LE "DEVOIR"

430, rue Notre-Dame Est — Montréal

PRINTED IN CANADA

LE DOCUMENT

Collection de textes, publiés à intervalles irréguliers,
par LE DEVOIR de Montréal

No 34 FÉVRIER 1940 15 sous

Notes d'histoires politique

La Conscription au Canada en 1917

Comment le Parlement la décida

Qui la voulut — Qui la vota
Qui l'imposa — Qui la refusa

par

LÉOPOLD RICHER

Réimpression d'articles au "DEVOIR", du 12 au 23 janvier 1940

MONTREAL
L'Imprimerie Populaire Ltée
1942

LE DOCUMENT

SONT EN VENTE

No 1—Le Mariage, version française de l'encyclique Casti Connubii de Sa Sainteté Pie XI, 15 sous.

No 2—Le VIIème Centenaire de saint Antoine de Padoue — Lettres de S. S. Pie XI et du Rme P. B. Marrani, 5 sous.

No 3—Capital et Travail, version française de l'encyclique "Quadragesimo Anno", de Sa Sainteté Pie XI, 15 sous.

No 5—Faits et articles — Index général du journal "Le Devoir", janvier-juin 1931, 25 sous.

No 6—En Louisiane, 25 sous.

No 9—Faits et articles — Index du journal "Le Devoir", juillet-décembre 1931, 25 sous.

No 10—Six leçons d'apologétique,. par le R. P. Adélard Dugré, S.J., 10 sous.

No 14—"Dilectissima Nobis" — Encyclique de S. S. Pie XI sur la prière et la situation de l'Eglise catholique en Espagne, 5 sous.

No 17—Nos disciplines classiques, conférence de Mgr Camille Roy, 5 sous.

No 18—Comment se fait "Le Devoir", 25 sous.

No 21—Le clergé et la politique — Deux lettres de S. E. le cardinal Villeneuve, 5 sous.

No 22—L'Economique et le National — Conférence de M. l'abbé Lionel Groulx, 10 sous.

No 24—Les événements d'Espagne — Discours de S.S. Pie XI aux réfugiés Espagnols, 5 sous.

No 25—Pour un parti national fédéral, par Pierre Vigeant. Avant-propos de M. Georges Pelletier, 10 sous.

No 28—La situation religieuse au Mexique — Lettre de S.S. Pie XI à l'épiscopat mexicain, 10 sous.

No 29—A propos de la guerre civile en Espagne — Lettre collective des évêques espagnols à ceux du monde entier, 10 sous.

No 31—Le Statut de Westminster 1931 — Articles de M. Léopold Richer, 15 sous.

No 32—"Summi Pontificatus", lettres encyclique de S.S. Pie XII, 10 sous.

No 34—La conscription au Canada en 1917 — Comment le Parlement la décida, par Léopold Richer, 15 sous.

No 35—La faillite de la Conférence d'Ottawa, par Léopold Richer, 15 sous.

No 36—Marie de l'Incarnation et nos Martyrs, par l'abbé Georges Robitaille, de la Société Royale, 15 sous.

Les numéros non mentionnés sont épuisés.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

LA CONSCRIPTION AU CANADA EN 1917

(3ème tirage)

LE DOCUMENT
No 34 — Février 1940

Note préliminaire

Le* Document *présent reproduit une série d'articles de Léopold Richer, correspondant politique du* Devoir *à Ottawa, sur les circonstances et les faits qui entourèrent l'établissement au Canada du service militaire obligatoire, par le Parlement, en 1917, sous prétexte d'accélérer le recrutement du corps expéditionnaire canadien pendant la guerre d'Europe, de 1914 à 1918. Il y a là des faits historiques et politiques qui restent à peu près inconnus de presque toute la jeune génération présente et qu'un grand nombre de Canadiens ont déjà presque oubliés. L'auteur se borne au rappel des faits et des textes tels qu'inscrits dans les documents officiels d'Ottawa et dans la presse de l'époque.

Ces articles ont paru dans l'édition quotidienne du* Devoir, *du 12 au 23 février 1940. A la demande de plusieurs lecteurs, le* Devoir *réimprime ici ces articles sous un format commode et facile à mettre en bibliothèque.

I — Devant la présente guerre

La conscription qui, aux jours d'octobre 1917, s'est abattue sur notre peuple comme un malheur et qui, depuis plus de vingt ans, est restée au fond de nos mémoires comme un mauvais rêve, redevient une menace. Depuis le 13 octobre 1917, alors que la conscription a été établie en vertu du *Military Service Act,* la vie nationale a été empoisonnée. Un soldat de carrière qui occupe un rang élevé dans l'armée faisait cette confidence il y a quelques jours:

"Depuis la conscription, personne n'a été heureux au pays. Je n'ai pas été heureux. Mes compatriotes de langue française n'ont pas été heureux. Les Canadiens de langue anglaise ne l'ont pas été, non plus, parce qu'ils savaient que nous nous souvenions de ce qu'ils ont fait en 1917."

La vie nationale a été brisée. Après la Grande Guerre, les politiciens se sont évertués à nous faire oublier. On a chanté sur tous les tons l'unité canadienne. Les universitaires ont tenté des rapprochements entre les intellectuels de langue française et de langue anglaise. On a fondé des sociétés de *bonne entente. Laissons les morts enterrer les morts,* disait-on; *le passé est aboli. L'avenir du Canada sera fait de concorde nationale. Deux grandes races vivront en paix*

et édifieront un Etat puissant. La guerre ne les viendra plus diviser. Encore moins la conscription. Il faudra faire des compromis, consentir des concessions mutuelles. Chacun devra y mettre du sien. Tous, nous travaillerons pour le Canada. Le pays est à l'abri des surprises et des assauts comme il s'en est produit en 1917. Il y a maintenant le Statut de Westminster qui garantit notre liberté, et des hommes politiques d'esprit canadien qui veillent sur le pays.

En face de la nouvelle guerre

Et puis, brutalement, l'idylle a pris fin. Les événements ont déchiré le voile des illusions. L'Angleterre et la France ont déclaré la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939. Le parlement canadien s'est réuni le 7 du même mois. Dans une atmosphère chargée de tous les éléments qui avaient divisé le pays vingt-cinq ans auparavant, le parlement a approuve l'entrée du Canada dans la mêlée. Le 10 septembre 1939, un dimanche, le Canada déclarait à son tour la guerre à l'Allemagne. Cinq mois après, le parlement canadien était de nouveau convoqué, le 25 janvier 1940. C'était pour entendre de la bouche du gouverneur général, qui vient de mourir, que le gouvernement avait décidé d'aller au peuple. Le même jour, le parlement n'existait plus, l'élection générale étant fixée au 26 mars.

Jamais encore on n'avait si bien senti combien était fragile l'unité canadienne. Jamais encore la crédibilité des promesses des politiciens n'avait touché un niveau aussi bas. L'entrée en guerre du Canada n'a été possible que parce que les Canadiens de nom et de sentiment ont fait un compromis. Voulant éviter tout désordre, ils ont accepté le fait accompli. Mais voici que ce compromis n'est plus respecté par certains politiciens et que le sacrifice ne leur paraît plus assez grand. On agite le drapeau du loyalisme. Les vieilles passions ressuscitent. Les attiseurs de discorde sont à l'oeuvre. Une presse se fait de jour en jour plus provocante et méprisante à l'endroit des Canadiens qui veulent se conduire, en cette nouvelle crise nationale, d'après les dictées de la raison. Nous sommes au bord de l'abîme. Des exaltés nous y poussent à grands cris.

Les lecteurs du *Devoir* le savent: la jeunesse s'émeut, et avec raison, de la campagne amorcée en faveur de la conscription. Elle lance un plébiscite sur cette question. Elle publie (Cf. le *Devoir*, 8 février 1940, page 7) un questionnaire auquel toute la population est invitée à répondre. Elle fait précéder ce questionnaire de ces notes explicatives: "Des associations anglo-canadiennes organisent actuellement un plébiscite sur la conscription et quelques autres problèmes d'intérêt national qui ont trait à la guerre. Le "Conseil des Jeunesses Canadiennes" et le "Bloc Universitaire" se sont chargés de conduire ce plébiscite dans les milieux de langue française Pourquoi tenir un plébiscite alors que les chefs des principaux partis politiques se sont prononcés contre la conscription? Parce que des influences puissantes commencent à s'exercer en faveur de cette mesure, nous disent les organisateurs du plébiscite. Ce n'est pas tout de connaître l'opinion de M. Bennett ou de M. Hepburn: encore faut-il savoir ce que le peuple en pense!"

Ce que le peuple en pense

Il sera de plus en plus difficile de savoir *ce que le peuple en pense*, parce que *les influences qui commencent à s'exercer en faveur de la conscription* s'efforcent d'etouffer, par tous les moyens à leur disposition, la libre expression de la volonté populaire, tout comme en 1916 et 1917. Les étudiants de nos universités n'ont plus pleine liberté de dire qu'ils s'opposent à la conscription. Les membres du groupe qui a lancé le questionnaire ont été en butte à des vexations pas plus tard que ces jours derniers (Cf. le *Devoir*, 8 février, 1ere page). Les étudiants de l'Université Laval et de l'Université de Montréal, voyant comment on procède pour empêcher les étudiants des universités d'exprimer leur opinion, ont décidé de se retirer de la *Fédération nationale des étudiants universitaires canadiens* (Le *Devoir*, 8 février 1940, page 2).

Les étudiants de Laval et de Montréal ont motivé leur décision: "Chacun sait qu'on a commencé la distribution d'un questionnaire au sujet de la conscription, afin que les étudiants expriment leur opinion sur cette question. Or, les dirigeants de la *Fédération nationale des étudiants universitaires canadiens*, se sont opposés à la tenue de ce plébiscite, ce qui révèle sans conteste un esprit d'autocratie, auquel nous n'avons pas été accoutumés, et même un esprit anticanadien, jusqu'à un certain point. Cette décision a été prise sans qu'on ait consulté les membres canadiens-français de la *F. N. E. U. C.* et bien qu'on sache pertinemment que les étudiants canadiens-français, comme groupe, sont carrément opposés à la conscription. L'unité canadienne, de même que la démocratie canadienne, ne sauraient exister si l'on ignore délibérément l'opinion d'un groupe important du peuple canadien".

Les fausses accusations commencent

En même temps que l'on veut empêcher les étudiants de nos universités de faire connaître leur opinion sur la conscription, une presse, notamment la *Gazette* de Montréal et le *Globe & Mail* de Toronto, sans parler du *Journal* d'Ottawa, a recours aux tactiques détestables qui ont déshonoré à jamais le journalisme canadien pendant la guerre de 1914: propagande insidieuse, attribution de motifs, jugements téméraires, accusations voilées *d'antibritannisme*, raisonnements faux. Cette presse ne recule devant rien pour pousser le Canada à une participation militaire intégrale et pour soulever — comme on l'a fait pendant la campagne québécoise d'octobre 1939 — les passions de race. Cette presse est en train, pour la seconde fois en un quart de siècle, de saper les fondements de l'Etat canadien.

Déjà, l'an dernier, l'unité canadienne a été mise en péril par la faute des impérialistes extrémistes.

Le premier ministre, M. Mackenzie King, l'a dit en toutes lettres dans son premier discours de la campagne électorale (Le *Devoir*, 8 février 1940, page 7): *"Le maintien de l'unité canadienne s'est buté à des difficultés croissantes du fait que, à maintes reprises, on a exigé de mes collègues et de moi-même l'engagement sans réserve que le Canada participerait aux guerres européennes avant que fussent connues l'époque, les circonstances ou la nature des conflits mêmes. Cette impatience et cette intransigeance n'ont servi qu'à préciser deux courants d'opinion opposés: l'un favorisant la participation du Canada à toute guerre, quelle qu'elle fût, où serait engagée la Grande-Bretagne, et l'autre, non moins énergique dans son opposition à la participation du Canada à n'importe quelle guerre européenne."*

Le cas Herridge

Mais voici qui est encore plus grave et montre que le danger est beaucoup plus prochain qu'on ne veut bien le croire. M. W.-D. Herridge, beau-frère de M. R.-B. Bennett et chef de la *Nouvelle Démocratie*, mouvement politique qui a des liens avec le groupe du Crédit social, déclare nettement (samedi, 10 février 1940): *"Les chefs des trois vieux partis libéral, conservateur et coopératiste (C.C.F.) se sont maintenant déclarés opposés à la conscription* (national service). *Les événements les obligeront à ravaler leurs paroles. Je prédis qu'avant que l'année ne soit terminée la conscription sera loi au pays. La sécurité du Canada et de l'Empire exige la conscription. La* Nouvelle Démocratie *est un mouvement qui s'efforce d'assurer la sécurité nationale. En temps de paix, sa méthode est la réforme du régime économique. En temps de guerre, sa méthode est la conscription* (national service).

"La conscription est le seul fondement de l'unité nationale. Le gouvernement libéral parle d'unité nationale. Par ses actes il rend l'unité impossible. Parce qu'il n'existe pas d'unité qui vaille la peine lorsque le devoir national est entravé par des préjugés de faction (sectional prejudice). *En temps de guerre les expédients politiques devraient être mis de côté. A la déclaration de guerre, la* Nouvelle Démocratie *s'est déclarée en faveur de la conscription. Le gouvernement du temps s'est déclaré opposé à la conscription comme, en temps de paix, il était opposé à la réforme. La conscription est la seule garantie de l'effort efficace maximum de la nation... Mais la majorité du peuple ne se rend pas compte du fait. Nous ne comprenons pas les dangers auxquels nous avons à faire face. Nous sommes une nation de somnambules... On se moque des mises en garde. La* Nouvelle Démocratie *doit attendre, par conséquent, que les événements confirment ses positions. Lorsque ce temps viendra, nous aurons la conscription".*

La grande question politique

Ainsi, qu'on le veuille ou non, la conscription devient la grande question politique. Il ne s'agit plus d'une crainte dérisoire, d'une frayeur imaginaire. La menace est réelle. Nous laissons volontiers à M. Herridge la responsabilité de sa prédiction que nous aurons la conscription avant que l'année ne soit terminée. Mais il nous appartient de rechercher, à la lumière des événements de 1917, pour quelles raisons on a établi le service militaire obligatoire, et de comparer les événements actuels à ceux d'il y a plus de vingt ans. Nous ne nous engageons pas d'avance à tirer de cette étude des conclusions optimistes. Si, à un moment donné, la situation apparaît sans issue, à cause du fait accompli de notre participation à la guerre et de ses inévitables conséquences, nos compatriotes devront blâmer les idoles politiques aux pieds d'argile qu'ils se sont données depuis la Grande Guerre de 1914-1918, ainsi qu'eux-mêmes et le déplorable esprit de parti qui nous a menés si loin, — ou plutôt, si près de l'abîme.

II — Comment vint la conscription en 1917

Résumons à grands traits les tristes événements politiques qui marquèrent l'année 1917.

Dès le mois de janvier on commença de dire que l'enrôlement volontaire dans l'armée canadienne devenait insuffisant à combler les vides qui ne devaient pas manquer de se produire dans les rangs de nos troupes engagées dans la bataille en France. Le gouvernement de sir Robert Borden institua, comme mesure préparatoire à la conscription militaire, mais en se gardant de le dire, l'enregistrement pour fins de *service national* sous la direction de M. R.-B. Bennett, qui devait devenir, 13 ans plus tard, premier ministre du Canada. Le 20 septembre 1917, M. Bennett annonçait aux Communes (Débats de la Chambre des communes, 1917, édition angiaise, pp. 6086 et suivantes) que 1,549,360 hommes avaient rempli les formules du Service national, dont 475,363 pouvaient être considérés comme éligibles au service militaire.

Sir Robert Borden à Londres

En février 1917, sir Robert Borden se rendit en Angleterre et le parlement du Canada s'ajourna jusqu'à son retour. Les armées alliées n'étaient pas heureuses dans leurs opérations et l'Angleterre demanda l'aide de ses Dominions, tout particulièrement du Canada (Cf. Elizabeth-H. Armstrong: *The Crisis of Quebec*, 1914-1918, p. 164 et suivantes).

On ne connut les résultats du voyage du premier ministre qu'à son retour au mois de mai; mais on commentait dans les journaux son admission dans le cabinet impérial de guerre. Au printemps, le gouvernement voulut lever une armée pour la défense du territoire canadien, afin de permettre aux soldats qui surveillaient les côtes canadiennes de se rendre en Angleterre. Pour plusieurs raisons ce projet fut abandonné.

Le projet Borden 1917

Le 11 juin 1917, sir Robert Borden déposa aux Communes le projet de loi tendant à établir le service militaire obligatoire. Le bill de la conscription fut adopté ce jour-là en première lecture. Le lundi suivant, le 18 juin, on proposa la deuxième lecture du bill. Le grand débat parlementaire était déclenché. Il ne devait se terminer que le 24 juillet. Tout près de 90 députés prirent part au débat, lors de la deuxième lecture du bill. Les séances de la Chambre se prolongeaient fort tard dans la nuit. Quelques orateurs avaient du souffle. Le discours de M. D.-A. Lafortune, député libéral de Jacques-Cartier, compte 13 pages de *Hansard*, alors que celui de M. Charles-J. Doherty, ministre de la Justice, en compte 16. Il n'y a plus que M. Mackenzie King à prononcer aujourd'hui des discours aussi longs!

Mentionnons les députés les plus connus qui prirent part au débat, à part sir Robert Borden et sir Wilfrid Laurier: sir George Foster, ministre du Commerce; Frank Oliver, ministre de l'Intérieur dans le dernier cabinet Laurier; H. H. Stevens, plus tard chef de la *Restauration;* feu Charles Marcil, député de Bonaventure; sir Sam Hughes, ancien ministre de la Milice dans le cabinet Borden; MM. Hugh Guthrie, ancien libéral, qui devint ministre de la Justice dans le cabinet Bennett; feu Rodolphe Lemieux; Ernest Lapointe, aujourd'hui ministre de la Justice; J.-A. Barrette, député conservateur de Berthier; Arthur Meighen, plus tard premier ministre du Canada et aujourd'hui leader conservateur au Sénat; Charles Murphy, George P. Graham, sir Thomas White, Jacques Bureau, sir Herbert Ames, Médéric Martin, etc., etc.

Sir Wilfrid Laurier demande un referendum

A la fin de son discours du 18 juin, sir Wilfrid Laurier, chef de l'opposition libérale, proposa, appuyé par M. Frank Oliver, l'amendement suivant: "Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants: *La délibération ultérieure de ce bill soit différée jusqu'à ce que son principe ait, au moyen d'un referendum, été soumis aux électeurs du Canada et approuvé par eux" (Hansard* 1917, vol. III, p. 2469, édition française). Quelques jours plus tard, M. J.-A. Barrette, député conservateur de Berthier, appuyé par M. Honoré Achim, député conservateur de Labelle, proposa le sous-amendement suivant: "Que tous les mots dudit amendement après le mot "que" soient retranchés et remplacés par les suivants: *Ce bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit lu la seconde fois dans six mois de ce jour."*

Le débat porta à la fois sur le sous-amendement, l'amendement et la motion principale. On se prononça avec franchise et violence pour ou contre la conscription, pour ou contre le referendum proposé par sir Wilfrid Laurier. Les passions s'échauffèrent de part et d'autre. Les gens de l'Ontario lancèrent le cri de race. On s'en prit ouvertement à la province de Québec. La presse de langue anglaise faisait écho aux discours des ministériels et menait une vive campagne contre les Canadiens français. Le 5 juillet on prit le vote sur le sous-amendement Barrette; il fut écarté par 165 à 9. Seuls MM. Achim, Barrette, Bellemare, Boulay, Descarries, Girard, Guilbault, Paquet et Patenaude l'approuvèrent, les libéraux s'unissant aux conservateurs pour en assurer la défaite. On prit alors le vote sur l'amendement de sir Wilfrid Laurier demandant un referendum. L'amendement fut battu par 111 à 62, les députés qui avaient voté en faveur du sous-amendement Barrette, appuyant l'amendement Laurier. On prit enfin le vote sur la seconde lecture du bill de la conscription. La Chambre l'approuva par 118 à 55.

Après la deuxième lecture du bill

Dès lors, on se mit à étudier le projet de loi en comité: "La Chambre, rapporte le *Hansard*, sous la présidence de M. Rainville (député conservateur de Chambly-Verchères), se forme en comité général pour étudier le bill relatif au service militaire". C'était le 6 juillet 1917. On discuta le projet de loi, article par article, phrase par phrase, mot par mot. Cela dura des jours et des jours. L'opposition, agressive et tenace, interrogeait le gouvernement sans répit. Et M. Arthur Meighen fit du zèle, du côté du ministère. On commença le débat du bill en troisième lecture le 24 juillet. On prit le vote le même jour après un grand discours de sir Wilfrid Laurier auquel M. Arthur Meighen donna la réplique. Depuis les semaines que durait le débat sur la conscription, chaque député avait eu le temps de prendre position. Le vote final donna le résultat suivant: 102 en faveur et 44 contre la conscription.

La conscription votée

La conscription était donc approuvée par la Chambre des Communes. Vingt-cinq députés libéraux avaient abandonné sir Wilfrid Laurier. Entretemps sir Robert Borden, qui avait manoeuvré pour constituer le gouvernement d'union, cherchait à faire prolonger d'une seconde année la vie du parlement. Le 8 février 1916 la Chambre avait approuvé à l'unanimité un amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord prolongeant la durée du parlement du 7 octobre 1916 au 7 octobre 1917. Le 17 juillet 1917 sir Robert Borden fit approuver, par un vote de 82 à 62, un autre amendement à la Constitution prolongeant la vie du parlement du 7 octobre 1917 au 7 octobre 1918. Mais comme, cette fois, il n'avait pas obtenu le consentement unanime de la Chambre, il retira sa motion le lendemain.

L'élection de décembre 1917

Le gouvernement annonça la dissolution des Chambres le 4 octobre de la même année. Le scrutin eut lieu le 17 décembre. Entre la date de la dissolution des Chambres et celle du vote, on proclama, le 13 octobre, que les premiers conscrits devaient se rapporter aux autorités en janvier 1918. Le 12 octobre, sir Robert Borden avait annoncé la

formation du gouvernement d'union composé de 13 conservateurs et de 10 libéraux dont plusieurs avaient servi sous Laurier. On avait amendé la loi électorale accordant le droit de vote aux soldats en service en Europe et au pays, à leurs mères, leurs femmes, leurs veuves et leurs soeurs. Et l'on devait priver de leur droit de vote une foule de nouveaux Canadiens coupables d'être nés en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Turquie et en Bulgarie. Le vieux chef libéral parcourut le pays, pendant que dans sa province le mécontentement grandissait. Tous les Canadiens français voulurent se grouper autour de Laurier, bien que plusieurs d'entre eux lui reprochassent d'avoir été le premier artisan de cette situation tragique, lui rappelant l'aventure du Sud-Afrique et ses déclarations impérialistes. Le gouvernement d'union, ayant froidement volé l'élection, fut porté au pouvoir. La province de Québec envoyait un bloc libéral de 62 députés à la Chambre des communes. Les 29, 30, 31 mars et le 1er avril 1918, il y avait des émeutes à Québec.

C'en était fini d'une vraie et sincère unité nationale. On a tenté depuis de la ressusciter sous le manteau de la politique libérale.

III — Comment les députés votèrent la conscription

On pose souvent la question: *Est-il vrai que plusieurs libéraux ont voté la conscription?* Rien de plus facile que d'y répondre. Ouvrons le volume IV des Débats de la Chambre des Communes 1917, édition française, à la date du 24 juillet, jour du vote du bill de la conscription en troisième lecture. Aux pages 3857 et 3858 sont inscrits les noms des députés qui ont voté pour ou contre le projet de loi. Sir Wilfrid Laurier, le chef libéral, venait de protester une dernière fois contre la mesure, mais d'une façon fort modérée et pleine de dignité:

"Mon honorable ami (M. Arthur Meighen) *a soutenu que le projet du gouvernement ne saurait provoquer la désunion dans le pays, attendu que les intentions du gouvernement sont clairement énoncées d'un bout à l'autre du bill: c'est d'obtenir des recrues pour combler les vides dans les rangs de notre armée.*

"En ce qui concerne les intentions du gouvernement, continuait sir Wilfrid Laurier, *je n'ai pas l'intention de soulever un débat à ce sujet à l'heure actuelle. S'il y a des gens qui ont affirmé que l'intention du gouvernement est plutôt de gagner les élections que de remporter la victoire en Europe, je ne tiens pas du tout à approfondir ce sujet, ni à soulever un débat sur cette question en ce moment. S'il y a des gens pour affirmer que cette mesure a été imposée au gouvernement par les jingoes et les impérialistes à tous crins, qui ont essayé d'imposer le régime militaire du continent européen non seulement au Canada mais dans tous les pays de l'Empire britannique, je n'ai nullement l'intention de débattre cette question à l'heure actuelle".* (Débats de la Chambre, 1917, édition française, vol. IV, p. 3843).

M. Arthur Meighen donna la réplique à sir Wilfrid Laurier (p. 3853):

"Nous avons assumé l'entière responsabilité de la situation. La conscription était la seule base sur laquelle pouvait s'appuyer un ministère de coalition pour qu'il pût être de quelque utilité au pays (paroles qui feront réfléchir les partisans d'un gouvernement national en 1940). *C'était la seule base solide et c'est sur ce terrain que le gouvernement s'est placé. C'était ensuite au chef de l'opposition* (sir Wilfrid Laurier) *de choisir sa voie. Il l'a choisie et c'est là la cause de la désunion qui paraît se manifester dans le pays, à l'heure actuelle."*

Le raisonnement de M. Arthur Meighen était caractéristique: ce n'était pas le projet de conscription qui divisait le pays, mais le refus de sir Wilfrid Laurier d'accepter, sans referendum, le service militaire obligatoire!

M. Meighen d'ajouter (page 3855) ces mots qui furent durs pour le vieux chef libéral:

"Pourquoi le chef de l'opposition n'est-il pas en mesure de retenir à ses côtés des gens qui, pendant cinq, dix ou quinze ans, ont été ses meilleurs partisans et nos adversaires les plus acharnés? C'est qu'en ce pays le sentiment des hommes réfléchis de toutes les nationalités est tellement prononcé en faveur de ce projet de loi que ces gens-là ne pourraient croire qu'ils accomplissent leur devoir envers leur patrie s'ils cédaient plus longtemps aux sollications du chef de l'opposition".

Quels étaient donc ces patriotes qui, pour mieux servir leur pays, abandonnaient leur parti et leur chef? Voici la liste des députés conservateurs et libéraux qui votèrent le projet de la conscription en troisième lecture:

Ceux qui ont voté en faveur de la conscription

Sir Herbert Brown Ames, député conservateur de Saint-Antoine (Montréal);
J.-A.-M. Armstrong, député conservateur d'York-Nord;
J.-E. Armstrong, député conservateur de Lambton-Est;
James Arthurs, député conservateur de Parry-Sound;
R.-J. Ball, député conservateur de Grey-Sud;
R.-B. Bennett, député conservateur de Calgary, plus tard premier ministre du Canada;
William-H. Bennett, député conservateur de Simcoe-Est;
John Best, député conservateur de Dufferin;
Richard Blain, député conservateur de Peel;
R.-L. Borden (sir), député conservateur de Halifax et premier ministre du Canada;
James Bowman, député conservateur de Huron-Est;
W.-A. Boys, député conservateur de Simcoe-Sud;
G.-H. Brabazon, député conservateur de Pontiac;
H.-H. Bradbury, député conservateur de Selkirk;

W.-A. Buchanan, député libéral de Medecine-Hat;
J.-H. Burnham, député conservateur de Peterborough-Ouest;
Martin Burrell, député conservateur de Yale-Caribou;
J.-J. Carrick, député conservateur de Rainy-River;
W.-F. Carroll, député libéral de Cap-Breton-Sud;
F.-B. Carvell, député libéral de Carleton, Nouveau-Brunswick;
Albert Champagne, député libéral de Battleford, Saskatchewan;
W.-A. Charlton, député libéral de Norfolk, Ontario;
Hugh Clark (lieut.-col.), député conservateur de Bruce-Nord;
Michael Clark, député libéral de Red Deer;
W.-A. Clarke, député conservateur de Wellington-Nord;
H.-S. Clements, député conservateur de Comox-Atlin;
Francis Cochrane, député conservateur de Nipissing;
Th.-W. Crothers, député conservateur d'Elgin-Ouest;
Robert Cruise, député libéral de Dauphin, Manitoba;
J.-A. Currie (lieut.-col.), député conservateur de Simcoe-Nord;
Charles-J. Doherty, député conservateur de Ste-Anne, Montréal;
S.-J. Donaldson, député conservateur de Prince-Albert;
J.-McCrie Douglas, député libéral de Strathcona, Alberta;
J.-W. Edwards, député conservateur de Frontenac;
G.-A. Elliot, député conservateur de Middlesex-Nord;
J.-H. Fisher, député conservateur de Brant;
Sir George-E. Foster, député conservateur de Toronto;
A.-E. Fripp, député conservateur d'Ottawa;
S.-F. Glass, député conservateur de Middlesex-Est;
G.-P. Graham, député libéral de Brockville;
F.-R. Green, député conservateur de Kootenay;
Hugh Guthrie, député libéral de Wellington-Sud;
A.-E. Hanna, député conservateur de Lanark-Sud;
D. Henderson, député conservateur de Halton;
J.-J. Hughes, député libéral de King's (Ile du Prince-Edouard);
W.-E. Knowles, député libéral de Moose Jaw;
F.-R. Lalor, député conservateur de Haldimand;
E.-N. Lewis, député conservateur de Huron-Ouest;
A.-C. MacDonell, député conservateur de Toronto;
A.-K. MacLean, député libéral de Halifax;
W.-F. MacLean, député conservateur d'York-Sud;
Thomas MacNutt, député libéral de Saltcoats, Saskatchewan;
A.-B. McCoig, député libéral de Kent-Ouest;
G.-E. McCraney, député libéral de Saskatoon;
F.-B. McCurdy, député conservateur de Queens-Shelburne;
A.-A. McLean, député conservateur de Queen's, Ile du Prince-Edouard;
J.-A. McMillan, député libéral de Glengarry;
David Marshall, député conservateur d'Elgin-Est;

Arthur Meighen, député conservateur de Portage-la-Prairie, plus tard premier ministre du Canada;
J.-J. Merner, député conservateur de Huron-Sud;
W.-S. Middlebro, député conservateur de Grey-Nord;
H.-B. Morphy, député conservateur de Perth-Nord;
James Morris, député conservateur de Châteauguay;
A. Morrison, député conservateur de Macdonald;
C.-A. Munson, député conservateur de Northumberland-Ouest;
E.-W. Nesbitt, député libéral d'Oxford-Nord;
D.-B. Neely, député libéral de Humbolt, Saskatchewan;
Donald Nicholson, député conservateur de Queens, Ile du Prince-Edouard;
W.-F. Nickle, député conservateur de Kingston;
W.-B. Northrup, député conservateur de Hastings-Est;
F.-F. Pardee, député libéral de Lambton-Ouest;
W.-J. Paul, député conservateur de Lennox-Addington;
J.-H. Rainville, député conservateur de Chambly-Verchères;
James Reid, député libéral de Restigouche;
W.-J. Roche, député conservateur de Marquette;
Robert Rogers, député conservateur de Winnipeg;
D.-C. Ross, député libéral de Middlesex-Ouest;
F.-L. Schaffner, député conservateur de Souris;
F.-S. Scott, député conservateur de Waterloo-Sud;
Albert Sévigny, député conservateur de Dorchester;
J.-A. Sexsmith, député conservateur de Peterborough;
F.-H. Shepherd, député conservateur de Nanaimo;
William Smith, député conservateur d'Ontario-Sud;
John Stanfield, député conservateur de Colchester;
Michael Steele, député conservateur de Perth-Sud;
H.-H. Stevens, député conservateur de Vancouver;
Dugald Stewart, député conservateur de Lunenberg;
T.-J. Stewart, député conservateur de Hamilton-Ouest;
Donald Sutherland, député conservateur d'Oxford-Sud;
J.-D. Taylor, député conservateur de New-Westminster;
William Thoburn, député conservateur de Lanark-Nord;
Alfred Thompson, député conservateur de Yukon;
Levi Thompson, député libéral de Qu'Appelle, Saskatchewan;
H.-B. Tremain, député conservateur de Hants;
J.-G. Turriff, député libéral d'Assiniboia;
H.-J. Walker, député conservateur de Northumberland-Est;
T.-G. Wallace, député conservateur d'York-Ouest;
John Webster, député conservateur de Brockville;
W.-G. Weichel, député conservateur de Waterloo-Nord;
Thomas White, (sir) député conservateur de Leeds.
W.-H. White, député libéral de Victoria, Alberta;
William Wright, député conservateur de Muskoka.

Cent deux (102) députés se sont donc prononcés en faveur de la

conscription, lors du vote de la mesure en troisième lecture. De ce nombre, il y avait vingt-cinq (25) députés libéraux dont un de langue française, M. Albert Champagne, député libéral de Battleford, Saskatchewan.

Ont voté contre

Honoré Achim, député conservateur de Labelle;
J.-A. Barrette, député conservateur de Berthier;
Adélard Bellemare, député conservateur de Maskinongé;
G.-H. Boivin, député libéral de Shefford;
J.-B. Bourassa, député libéral de Lévis;
Gustave Boyer, député libéral de Vaudreuil;
J.-O. Brouillard, député libéral de Drummond-Arthabaska;
Jacques Bureau, député libéral des Trois-Rivières-St-Maurice;
P.-J.-A. Cardin, député libéral de Richelieu;
A.-W. Chisholm, député libéral d'Inverness, Nouv.-Ecosse;
M.-S. Delisle, député libéral de Portneuf;
Joseph Demers, député libéral de St-Jean-Iberville;
E.-B. Devlin, député libéral de Wright;
J.-A.-C. Ethier, député libéral des Deux-Montagnes;
Edmond Fortier, député libéral de Lotbinière;
L.-J. Gauthier, député libéral de St-Hyacinthe;
Ch.-A. Gauvreau, député libéral de Témiscouata;
Joseph Girard, député conservateur de Chicoutimi-Saguenay;
G.-W. Kyte, député libéral de Richmond, Nouv.-Ecosse;
Arthur Lachance, député libéral de Québec-centre;
Roch Lanctôt, député libéral de Laprairie-Napierville;
Ernest Lapointe, député libéral de Kamouraska;
Louis-Audet Lapointe, député libéral de St-Jacques (Montréal);
Sir Wilfrid Laurier, chef du parti libéral et député de Québec-Est et Soulanges;
Rodolphe Lemieux, député libéral de Rouville;
E.-M. Macdonald, député libéral de Pictou, Nouv.-Ecosse;
Francis McCrea, député libéral de Sherbrooke;
D.-D. Mackenzie, député libéral de Cap-Breton;
Charles Marcil, député libéral de Bonaventure;
J.-E. Marcile, député libéral de Bagot;
Médéric Martin, député libéral de Ste-Marie (Montréal);
Pius Michaud, député libéral de Victoria (Nouveau-Brunswick);
J.-P. Molloy, député libéral de Provencher;
Charles Murphy, député libéral de Russell;
Frank Oliver, député libéral d'Edmonton;
Lucien-T. Pacaud, député libéral de Mégantic;
L.-J. Papineau, député libéral de Beauharnois;
E.-L. Patenaude, député conservateur d'Hochelaga;

William Power, député libéral de Québec-Ouest;
Edmond Proulx, député libéral de Prescott;
P.-A. Séguin, député libéral de L'Assomption;
E.-W. Tobin, député libéral de Richmond-Wolfe;
Onésiphore Turgeon, député libéral de Bathurst, Nouv.-Bruns.;
Alphonse Verville, député ouvrier de Maisonneuve (Montréal).

44 contre; 22 ont pairé

Quarante-quatre (44) députés, dont trente-huit libéraux, cinq conservateurs et un ouvrier ont voté contre la conscription. De plus vingt-deux (22) députés ont pairé:

A.-C. Boyce, député conservateur d'Algoma-Ouest, a pairé avec D.-A. Lafortune, député libéral de Montcalm; C. Jameson, député conservateur de Digby, Nouvelle-Ecosse, a pairé avec J.-J. Hughes, député libéral de King's, Ile du Prince-Edouard; J.-L. Chabot, député conservateur d'Ottawa, a pairé avec H.-S. Béland, député libéral de Beauce; J.-D. Hazen, député conservateur de la ville et du district de St-Jean, a pairé avec William Pugsley, député libéral de la ville de St-Jean; A.-L. Davidson, député conservateur d'Annapolis, Nouvelle-Ecosse, a pairé avec W.-F. Carroll, député libéral de Cap-Breton-Sud; W.-F. Nickle, député conservateur de Kingston, a pairé avec W.-F. Kay, député libéral de Missisquoi; G.-H. Barnard, député conservateur de Victoria, a pairé avec Eugène Pâquet, député conservateur de L'Islet; A.-E. Kemp, député conservateur de Toronto, a pairé avec J.-A. Robb, député libéral de Huntingdon; G.-C. Wilson, député conservateur de Wentworth, a pairé avec C.-A. Wilson, député libéral de Laval, F.-J. Robidoux, député conservateur de Kent, Nouveau-Brunswick, a pairé avec A.-R. Copp, député libéral de Westmorland, Nouveau-Brunswick; H.-H. McLean, député libéral de Queens-Sunbury, a pairé avec A.-A. Mondou, député conservateur d'Yamaska.

Voici quelques détails intéressants au sujet de ces "pairs". M. Copp, libéral, a déclaré que, s'il avait voté, il se fût prononcé contre la troisième lecture de la motion, c'est-à-dire contre la conscription. M. Chabot, député conservateur de langue française d'Ottawa, a dit, de son côté, que, s'il avait voté, il eût approuvé la troisième lecture de la motion et par conséquent la conscription. M. Davidson eût voté en faveur de la conscription, alors que M. Pâquet se fût prononcé contre. M. Jameson se fût prononcé en faveur de la motion. Quant à M. Nickle, il a enregistré son vote par erreur. Il était pairé, de fait, avec M. Kav. Mais son vote n'en a pas moins été enregistré en faveur de la conscription. Quant à M. McLean, libéral de Queens-Sunbury, ce dut lui être désagréable d'être pairé avec M. Mondou et de ne pas voter, puisqu'il prend la peine de terminer sa notice biographique (Cf. *Guide Parlementaire* 1914) par cette profession de foi: "Un libéral. Le colonel McLean est un descendant de loyalistes et il est un ardent impérialiste." Voilà qui montre, encore une fois, que tous les ardents impérialistes n'étaient pas — de même qu'ils ne le sont pas à l'heure actuelle — dans le parti conservateur.

IV — Le véritable vote de la conscription

Avant de porter un jugement sur le vote qui a été donné en 1917 sur le projet de loi de sir Robert Borden établissant le service militaire obligatoire, il est important de ne pas tomber dans une erreur assez commune. Il arrive souvent de prendre le vote sur le sous-amendement Barrette pour celui qui a permis aux députés de se prononcer pour ou contre la conscription. Si tel était le cas, les députés libéraux se seraient tous prononcés en faveur du projet de loi de sir Robert Borden. Cela serait injuste et inexact. Il suffit de rétablir la chronologie des événements et d'exposer les motifs qui inspiraient les groupes parlementaires pour constater que le vote sur le sous-amendement de M. Barrette ne peut pas servir de norme permettant de distinguer les adversaires des partisans de la conscription.

Contre, tout le temps

Le chef libéral et un certain nombre de ses députés se sont toujours opposés à la conscription. Sir Wilfrid Laurier disait aux Communes le 17 janvier 1916 (Débats de la Chambre, vol. 1, pp. 19 et 20, édition française): *"Il ne doit pas y avoir de conscription au Canada. On a tenté pendant de nombreuses années d'effrayer le peuple avec le spectre de la conscription.* (...) *La situation au Canada n'est pas la même qu'en Angleterre. Les raisons qui existent pour empêcher la conscription au Canada sont évidentes. A défaut d'autres raisons, la principale, celle qui prime toutes les autres, c'est que nous ne saurions implanter la conscription au Canada sans porter un coup terrible à notre politique d'immigration."*

Cette raison-là, la *principale*, celle qui prime toutes les autres d'après sir Wilfrid Laurier, nous paraît aujourd'hui d'une singulière faiblesse. Mais sir Wilfrid Laurier raisonnait là-dessus en Anglo-Canadien.

Quoi qu'il en soit, le chef libéral s'opposa à la conscription. En principe, par conséquent, sir Wilfrid Laurier et les députés qui lui étaient restés fidèles auraient dû approuver le sous-amendement Barrette, qui renvoyait à six mois la deuxième lecture du bill. Mais il ne faut pas oublier que quelques jours avant que M. J.-A. Barrette, député conservateur de Berthier, eût proposé son sous-amendement, sir Wilfrid Laurier, à titre de chef de l'opposition, avait proposé un amendement à la motion de la deuxième lecture du bill, demandant un referendum. Certes le sous-amendement Barrette était plus explicite et radical: il renvoyait à six mois la deuxième lecture du bill, il l'écartait péremptoirement.L'amendement de sir Wilfrid Laurier avait le défaut, à notre avis, de ne contenir aucune condamnation du principe de la conscription.

L'amendement Laurier

Le texte de l'amendement du chef libéral était clair:

"Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants: *La délibération ultérieure de ce bill soit différée jusqu'à ce que son principe ait, au moyen d'un referendum, été soumis aux électeurs du Canada et approuvé par eux."*

Par cet amendement sir Wilfrid Laurier remettait au peuple le soin de décider s'il acceptait ou rejetait la conscription. Le chef libéral s'engageait et il engageait la province de Québec à respecter la décision des électeurs. On peut objecter ici qu'une décision majoritaire, favorable à la conscription, n'eût pas changé un mauvais projet de loi en une bonne mesure législative. Il eût été préférable que sir Wilfrid Laurier eût lui-même pensé à proposer le renvoi à six mois de la deuxième lecture du bill.

Le chef libéral déclarait, pour appuyer son amendement:

"Je propose qu'il y ait referendum et consultation populaire sur cette question. J'ai adopté la voie du referendum, non parce qu'elle me plaît tout particulièrement, mais plutôt parce que le peuple la voit d'un oeil beaucoup plus favorable qu'autrefois et que les associations politiques des provinces de l'Ouest l'ont adoptée comme moyen d'action. Si l'on tient à ce que la paix et la concorde règnent dans le pays, il va falloir se rendre au désir des classes ouvrières qui réclament cette consultation populaire. Quand le peuple aura été consulté et qu'il aura rendu sa décision, chacun, je puis l'affirmer sur l'honneur, se fera un devoir de s'y soumettre — et je me crois pour le moins autorisé à me faire en ceci l'interprète de ma province. Ne me montré-je pas impartial à cet égard, et ma demande n'est-elle pas légitime? Qui peut dire de ma proposition qu'elle n'est pas conforme aux véritables principes démocratiques? Je laisse à ceux qui m'entendent le soin de méditer là-dessus". (Débats, Chambre des Communes, session 1917, vol. III, p. 2468, édition française).

M. Bourassa adoptait l'idée du referendum

Compromis justifiable en régime démocratique, l'idée du referendum devait être adoptée par M. Henri Bourassa:

"Une dissolution immédiate du parlement est la seule soupape de sûreté qui permette au sentiment populaire de se manifester sans danger pour l'ordre public. Cela même ne suffira pas. A l'élection générale, il faut ajouter un referendum sur la question même de la conscription. Je ne m'attarderai pas, aujourd'hui, à discuter le mérite intrinsèque de ce mode de consultation populaire. Il serait facile de démontrer qu'il n'est nullement contraire, comme on l'a parfois prétendu, aux principes et à la pratique des institutions parlementaires (...) Pour l'instant, je me borne à formuler cette simple et élémentaire vérité: si l'on admet que le parlement ne doit pas imposer la conscription sans le consentement du peuple, on doit également admettre que seul un plébiscite permettrait au peuple de manifester sa pensée clairement et sans équivoques". (Henri Bourassa: *La conscription*, p. 39, le *Devoir*, 1917).

M. King a suivi la même voie en septembre dernier

Le gouvernement d'alors était bien décidé à imposer la conscription sans consulter l'électeur. Il était d'avis — comme M. Mackenzie King l'a été quand il s'est agi de décider de notre participation à la nouvelle guerre européenne, — qu'il appartenait au parlement de prendre la décision finale.

Le but de la tactique était de placer le peuple devant le fait accompli. De là l'empressement du gouvernement Borden à appeler les conscrits sous les armes. Lors même que les libéraux eussent pris le pouvoir en décembre 1917, cela n'eût pas modifié le cours des événements. M. Mackenzie King a suivi la même voie en septembre dernier. Sous sa direction et à sa demande le parlement a approuvé la participation. Aujourd'hui le peuple est invité à désigner le parti qui administrera l'effort de guerre du Canada. En notre pays démocratique on ne permet pas au peuple de prendre les décisions vraiment importantes. On ne lui fournit que l'occasion de dire, après coup, comment la volonté du parlement doit être exécutée.

Le sous-amendement Barrette

On peut, par conséquent, regretter que le chef libéral n'eût pas songé à présenter un amendement semblable à celui de M. Barrette, ce qui eût fait lever tous les doutes quant à ses convictions. Cela cependant ne change rien au fait que le vote du 5 juillet 1917 sur le sous-amendement Barrette ne saurait être considéré comme le véritable vote sur la conscription.Ce vrai vote a été enregistré le 24 juillet 1917 sur la troisième lecture du bill établissant le service militaire obligatoire. Il ne s'agissait ce jour-là ni du sous-amendement Barrette ni de l'amendement Laurier, mais seulement de la motion principale. Le bill a été adopté en troisième lecture par 102 contre 44. Libéraux et conservateurs ont voté selon leurs convictions personnelles, leur degré d'impérialisme ou de canadianisme. Ils se sont partagés en conscriptionnistes et en anticonscriptionnistes.

Vote de race

La quasi-totalité des députés conservateurs — à l'exception de quelques-uns de la province de Québec —ont voté en faveur de la conscription. Trente-huit députés libéraux se sont opposés au bill tandis que vingt-cinq l'ont approuvé. Les membres de la Chambre des communes se sont divisés moins selon les partis que selon les races. Des quarante-quatre députés qui ont voté contre la conscription, trente-trois étaient de langue française et onze de langue anglaise. Par contre, quatre-vingt-dix-neuf députés de langue anglaise et trois de langue française ont approuvé le service militaire obligatoire. Ce fut l'habileté des libéraux d'après-guerre de réussir à faire croire que c'était le parti libéral comme tel, en bloc, qui s'était opposé à la conscription, alors qu'en fait il s'était divisé là-dessus. Le bloc conscriptionniste était moins conservateur qu'anglo-canadien.

V — Pourquoi sir Robert Borden voulut la conscription

En présentant son projet de loi relatif à la conscription, sir Robert Borden se crut obligé de dire qu'il n'obéissait à aucune dictée de Londres:

"Quelques personnes affligées d'une imagination maladive ont affirmé que ma conduite présente se fonde sur une requête ou un ordre du gouvernement britannique. *Jamais mensonge plus absolu n'a été proféré par des lèvres humaines.* Le sujet n'a jamais été discuté entre un membre du gouvernement anglais et moi-même; si une semblable instigation avait été faite, j'aurais été le premier à ne pas la tolérer. Le gouvernement, le parlement et le peuple du Canada sont les seuls pouvoirs qui peuvent examiner ou résoudre des questions comme celles qui sont contenues dans le bill soumis actuellement à la Chambre". (Débats de la Chambre, session 1917, édition française, vol. 3, p. 2245. Cette traduction est peu brillante).

Refrain que devaient reprendre, vingt-deux ans plus tard, les membres d'un gouvernement libéral. C'était librement que le Canada — par la voie de son parlement, car le peuple, contrairement à la prétention de sir Robert Borden, n'a rien eu à y voir, pas plus en 1917 qu'en 1939 — s'était rangé au côté de la Grande-Bretagne en 1914. C'était librement que sir Robert Borden avait promis 500,000 hommes à l'Angleterre. C'était non moins librement que le gouvernement canadien imposait le service militaire obligatoire. Maintenant que les faits sont connus, on ne sait que penser de la sainte colère de sir Robert Borden contre ceux qui l'accusaient de suivre les dictées ou les conseils de Londres.

La déclaration de M. Barrette

Les protestations du premier ministre n'émurent personne. M. J.-A. Barrette, député conservateur de Berthier, lui répondit ceci, en proposant son fameux sous-amendement:

"Le premier ministre du Canada, en déposant devant la Chambre le bill relatif à la loi du service militaire, nous dit explicitement que cette mesure n'a jamais été inspirée par Downing Street, et qu'au contraire cette législation est de sa propre initiative de chef de la nation canadienne. Il croit urgent de proposer la conscription sans égard aux conséquences désastreuses que pourrait entraîner ce bill qu'on peut qualifier, à juste titre, comme étant *néfaste aux intérêts canadiens.* Il est de mon devoir d'exprimer hautement devant cette Chambre mon humble opinion, et celle manifestée par les électeurs du comté que j'ai l'honneur de représenter au parlement de ce pays.

"Je discuterai sans passion cette mesure, à la lumière de la raison et en exposant les faits suivants. Il est vrai que, depuis la déclaration de la guerre, toutes les législations touchant à la participation ont été adoptées unanimement des deux côtés de la Chambre sans aucune voix dissidente. Nous avons jus-

qu'à ce jour participé librement et, aussi longtemps que cette participation a été libre, le peuple canadien a fait généreusement son devoir. En janvier dernier, le premier ministre du Canada, invité à Londres à assister à une conférence impériale de guerre, nous est revenu plus impérialiste qu'au départ. Qu'on me permette, monsieur l'Orateur, de faire remarquer à cette Chambre qu'une législation importante devrait être mise tout de suite dans les Statuts. Il devrait être interdit au premier ministre du Canada, pendant la durée de son mandat, de sortir des limites du Canada".

L'intervention des Etats-Unis

M. Henri Bourassa écrivait, d'autre part, que l'intervention des Etats-Unis dans la guerre européenne pouvait avoir été la raison principale de la volte-face de sir Robert Borden au sujet de la conscription:

"Que, dans les délibérations secrètes de cette junte impériale (la conférence de 1917), il ait été question de la conscription pour le Canada et l'Australie, c'est fort possible; c'est même certain. Que les ministres britanniques aient représenté aux délégués des "nations-soeurs" l'avantage de mettre tous les pays d'empire sur le même pied d'organisation militaire, c'est probable. Que les maîtres de l'Empire aient exercé une pression afin de faire remplacer par des soldats coloniaux les Anglais qu'ils gardent aux champs, aux chantiers maritimes, aux mines de charbon, aux usines de munitions, c'est plausible; et nous ne saurions leur en faire reproche. (...) Néanmoins, je persiste à croire que, sans la déclaration de guerre du président Wilson et le vote de la conscription par le Congrès, sir Robert Borden n'aurait pas violé ses engagements." (Henri Bourassa: *La Conscription*, p. 34, le *Devoir*, 1917).

Responsabilités égales des deux vieux partis

La déclaration de M. Barrette contenait, en plus d'une péremptoire condamnation de la conduite du premier ministre, un important aveu: toutes les législations de guerre, de 1914 à 1917, présentées au parlement d'Ottawa, ont été adoptées unanimement, sans aucune voix dissidente. C'est dire qu'en 1914, de même qu'en 1939, libéraux et conservateurs ont assumé conjointement la responsabilité de notre entrée en guerre et des fatales conséquences d'une politique participationniste. De 1914 à 1917 sir Wilfrid Laurier a approuvé la politique de guerre de sir Robert Borden, de même que pendant la session de guerre de 1939 M. R.-J. Manion a approuvé la politique de guerre de M. Mackenzie King. C'est pour cela que M. Manion pouvait, en 1939, justifier chacune de ses actions sur un texte de sir Wilfrid Laurier. De ce point de vue les deux vieux partis ont des responsabilités égales, en ce qui concerne les événements de 1914 et ceux de 1939.

La grande raison invoquée par M. Borden

Voici la grande raison invoquée par sir Robert Borden pour mettre la conscription en vigueur:

"Parti pour l'Angleterre dans les premiers jours du mois de février 1917, j'ai vu au front, en mars dernier, un corps d'armée canadien de quatre divisions, au lieu de l'unique division que j'y avais vue en juillet 1915. Nos forces en France comptaient alors près de 130,000 hommes dans toutes les armes du service; il doit paraître manifeste à tout le monde que quatre divisions exigent quatre fois plus de recrues qu'une seule et les *enrôlements à l'heure présente ne suffisent plus à combler les vides. Il ne nous reste plus que l'alternative de laisser nos forces décroître de quatre divisions à trois, de trois à deux et peut-être de deux à une, ou de les renforcer par d'autres moyens que celui d'un appel au service volontaire. Voilà le problème en présence duquel le Canada se trouve aujourd'hui.*" (Débats de la Chambre, session 1917, édition française, vol. 3, p. 2241).

L'enrôlement volontaire était-il devenu insuffisant?

Cet argument est à retenir. Il peut renaître sur les lèvres de nos politiciens d'un jour à l'autre. Mais est-il vrai qu'au printemps de 1917 l'enrôlement volontaire était devenu insuffisant pour combler les vides qui se creusaient dans notre armée? On le soutenait à l'époque et il y avait de bonnes raisons pour partager l'avis presque général. (Cf. Henri Bourassa, *La Conscription*, p. 30, le *Devoir*, 1917). En effet, compte tenu du chiffre de notre population d'alors, le Canada avait fourni un effort considérable. Ce n'était la faute de personne si le pays ne pouvait pas donner, en trois ans, les 500,000 hommes promis par sir Robert Borden. Il y avait pénurie de main-d'oeuvre, tout particulièrement dans l'Ouest canadien. M. Charles Marcil, libéral de Bonaventure, pouvait dire: "Ce bill a été présenté alors que le recrutement volontaire se faisait à l'allure d'environ six ou sept mille hommes par mois et cela en dépit du fait que le ministre de l'Intérieur a constaté une telle disette de main-d'oeuvre dans nos fermes des prairies qu'il a jugé nécessaire d'envoyer chercher de l'aide aux Etats-Unis."

Sir Sam Hughes, l'ancien ministre de la Milice, reprochait même au premier ministre de lui avoir proposé de ralentir le recrutement: "Le premier ministre, toutefois, cédant à ces influences (....) me proposa de ralentir le recrutement. Ce fut en vain que je protestai et que je répondis aux sophismes invoqués.

Sir Robert Borden: En quelle circonstance ai-je proposé à l'honorable député de ralentir le recrutement?

Sir Sam Hughes: En plus d'une circonstance. Un jour, en présence de M. MacDougall, le très honorable premier ministre m'a demandé de nouveau de modérer nos efforts pour obtenir des recrues. Plus encore, à quelque temps de là, le très honorable premier ministre

me fit observer — s'il désire que je raconte toute l'histoire, je ne demande pas mieux — qu'une formidable agitation se préparait à Toronto, qu'il avait reçu plusieurs communications à ce sujet, que le ministre des Finances (sir Thomas White) l'avait informé qu'une véritable tempête s'annonçait et que l'agitation provenait de ce qu'il était impossible d'obtenir de la main-d'oeuvre". (Débats de la Chambre, session 1917, édition française, vol. 3, p. 2509).

On comptait trouver des soldats dans la province de Québec

Ces intéressantes révélations ne faisaient qu'embrouiller la situation. M. Ernest Lapointe s'en prévalait (Débats de la Chambre, session 1917, édition française, vol. 3, pp. 2585 et 2586) pour rappeler que lord Derby, directeur général de l'enrôlement en Grande-Bretagne, disait en 1915: "Nul n'a le droit de dire qu'un système a échoué misérablement, à moins qu'il n'ait tenté tout ce qu'il lui était possible de faire, pour en assurer le succès". Pendant qu'il existait une pénurie de main-d'oeuvre en Ontario et dans l'Ouest, on imposait le service militaire obligatoire. Qui donc voulait-on atteindre? Où pensait-on trouver des recrues en nombre suffisant pour combler les vides dans l'armée? Des députés conscriptionnistes ont répondu: dans la province de Québec. C'est là que l'on comptait trouver des soldats. On ne se faisait pas faute de le dire, prétextant le faible effort de guerre des Canadiens français. C'est pour cette raison que, dès le début du mouvement en faveur de la conscription, le Canada français s'est senti menacé.

VI — La conscription visait le Québec

Alors que les chefs du parti conservateur parlaient, en 1917, de la nécessité de recruter un plus grand nombre de soldats pour soutenir l'effort de notre armée au front, des députés et des journaux ontariens disaient que les Canadiens français n'avaient pas appuyé généreusement la politique de guerre du gouvernement et qu'ils ne s'étaient pas enrôlés en nombre suffisant. Il leur importait peu que, de 1914 à 1917, la contribution du Canada fût volontaire et que, par conséquent, les Canadiens fussent libres de s'enrôler, de rester sur la terre ou dans l'usine. Pour l'Ontario et l'Ouest loyalistes il y avait une obligation morale à se faire soldat. Et puisque, selon des statistiques incomplètes et fabriquées on ne sait dans quelle officine orangiste, le nombre des soldats de langue française était de beaucoup inférieur à celui des soldats de langue anglaise dans l'armée canadienne, on voulut utiliser la conscription pour obliger les Canadiens français à aller au front.

Pas de véritables statistiques

Tout d'abord, il faut savoir qu'il n'a jamais existé de statistiques officielles, pas même officieuses, établissant de façon sûre le nombre des Canadiens français enrôlés de 1914 à 1918. Tout ce que l'on pouvait en dire en 1917 ne reposait que sur des données tenant plus de la fantaisie que d'une connaissance exacte. Malgré cela, des chiffres circulèrent, au parlement et en dehors du parlement, indiquant que le nombre des soldats de langue française était insignifiant, si on le comparait à celui des soldats de langue anglaise. La légende eut une fortune incroyable. On la retrouve jusque chez M. André Siegfried, qui, dans *Le Canada, puissance internationale* (pp. 194 et 195), lui accorde une confiance trop généreuse, malgré les restrictions et les nuances par lesquelles l'auteur tempère son jugement. Jacques Michel, dans *La Participation des Canadiens français à la Grande Guerre* (Montréal 1938), a répondu aux dires de M. André Siegfried. Ceux qui s'intéressent à cette question consulteront avec profit la brochure que M. C.-A. Dansereau, de la *Presse*, publia à l'époque.

Les dires d'un Orangiste

Quoi qu'il en soit, M. J.-W. Edwards, député conservateur de Frontenac, ne cacha pas la pensée des instigateurs du bill, en déclarant ce qui suit à la Chambre des Communes pendant le débat sur le bill établissant le service militaire obligatoire. Il s'est ainsi exprimé:

"Les recrues par provinces jusqu'au 15 mai dernier, d'après un état déposé sur le bureau de la Chambre, se répartissaient ainsi:

Province:	Recrues:
Ontario	173,078
Québec	43,277
Provinces maritimes	38,200
Manitoba et Saskatchewan	79,779
Alberta	35,477
Colombie Anglaise	40,264
Yukon	2,327
Total	414,402

"Le 1er janvier 1916, le très honorable premier ministre a annoncé qu'on avait autorisé l'enrôlement d'un demi-million de soldats, au Canada. La contribution légitime ou raisonnable de chaque province à ce demi-million de soldats demandé, devrait être la suivante, si on en fait le calcul proportionnellement au chiffre de la population de chacune d'elles:

Province:	Proportion des recrues:
Ontario	170,213
Québec	138,298
Provinces maritimes	65,957
Manitoba et Saskatchewan	70,213
Alberta	34,517
Colombie Anglaise	29,787
Total	508,985

"Mettez ces chiffres en regard de ceux que j'ai indiqués pour les enrôlements, et vous constaterez que l'Ontario a fourni 101 p. 100 du nombre des recrues que, en proportion du nombre de ses habitants, cette province est tenue de fournir au demi-million de soldats appelés sous les armes.

"La proportion de la province de Québec n'a été que de 32 p. 100; celle des Provinces Maritimes de

58 p. 100; le Manitoba et la Saskatchewan ont donné 112 p. 100, l'Alberta 102 p. 100, et la Colombie-Anglaise 137 p. 100. Si la province de Québec avait fourni une proportion aussi forte que les Provinces Maritimes, nous aurions aujourd'hui 34,935 volontaires de plus sous les drapeaux, et le total de nos troupes serait de 449,367 hommes; et si Québec s'était aussi bien comporté que l'Ontario, nous aurions 508,805 soldats sous les armes.

"Je voudrais poser deux questions que je crois très pertinentes: d'abord, quelle raison la province de Québec aurait-elle de fournir moins de recrues que les autres provinces? Ensuite, pourquoi n'en a-t-elle pas fourni autant? Je crois pouvoir poser ces questions ici à plusieurs honorables députés sans qu'ils m'accusent de soulever les préjugés de race. C'est une simple constatation et il nous appartient à nous, membres du Parlement et représentants du peuple, d'en chercher avec calme les motifs. Cette abstention n'est pas sans raisons, et c'est notre devoir de les rechercher, et d'appliquer le remède, si remède il y a.

"Je veux étudier la question sous un autre angle. D'après le dernier recensement, la population française au Canada est de 2,054,890. Sur ce nombre, il y en a 1,605,339 dans la province de Québec et 449,551 disséminés dans les autres provinces. Un rapport signé par l'adjudant général, et déposé le 14 juin courant, dit que depuis le commencement de la guerre jusqu'au 30 avril 1917, seulement 14,100 Canadiens français se sont enrôlés et ont traversé la mer. Cela ne représente que les sept dixièmes d'un pour cent de la population française du Canada. Or, monsieur le président, combien venaient de la province de Québec? D'après le même rapport, 6,917, à part ceux qui sont partis avec le premier corps expéditionnaire, sont de la province de Québec. Ajoutons à ce chiffre les 1,217 Canadiens français qui, d'après le même rapport, faisaient partie du premier contingent, et accordons-les tous à Québec, et nous formons un total de 8,134 volontaires enrôlés dans cette province pour le service d'outre-mer, sur une population de 1,605,339, ou environ la demie d'un pour cent. Si nous accordons la moitié de ces 1,217 à Québec, il nous reste 7,500 Canadiens français de cette province qui sont allés à la guerre, ou moins de la demie d'un pour cent.

"Voyons maintenant le chiffre des Canadiens français enrôlés en dehors de la province de Québec. Le rapport nous dit que 6,512 Canadiens français sur une population de 449,551 se sont enrôlés dans d'autres parties du pays que la province de Québec, soit un pourcentage d'un et demi pour cent. Si les Canadiens français de la province de Québec avaient répondu aussi bien que les Canadiens français des autres provinces, ils auraient envoyé en Europe 17,000 volontaires de plus qu'ils ont à l'armée, 17,000 représentants de leur race qui, en France, partageraient la gloire de leurs compatriotes ajoutant à celle qu'ils ont remportée à Courcelette et dans d'autres engagements sur le front français.

"Ne puis-je pas demander, sans qu'on m'impute d'injustes motifs, pourquoi cette différence de sentiments entre les Canadiens français de la province de Québec et ceux des autres provinces? Il est de notre devoir, je l'affirme, de trouver à cette question une réponse sincère et d'apporter un remède à la situation.

"Sur une population de 3,564,752 Canadiens de langue anglaise, nés au Canada, 124,245 se sont enrôlés, soit une proportion de plus de 3½ %. Sur une population de 813,714 citoyens de langue anglaise, nés en dehors du Canada, 155,196, ou 19% ont répondu à l'appel de leur roi et du pays et c'est de grand coeur que j'approuve les éloges que l'honorable député de Carleton, N.-B., (M. Carvell), a décernés à la conduite de ces sujets britanniques nés en dehors du Canada. Nous nous sommes bien souvent dans le passé moqués de certaines excentricités d'Anglais d'Angleterre qui immigrent au Canada; de ceux, par exemple, qui portent le monocle; mais à l'avenir, ils pourront, s'ils le veulent, porter un anneau au nez et à chaque oreille. Bravo! pour l'Anglais. Il a su remplir son devoir et répondre à l'appel de son pays dans cette grande cause.

"Jusqu'au mois d'avril 1917, 44,937 volontaires se sont enrôlés dans la province de Québec, soit 32 p. 100 de la proportion ou la part raisonnable du demi-million demandé que la province aurait dû fournir. N'est-il pas vraiment remarquable que les Canadiens français, qui forment 78 p. 100 de la population de la province, fournissent moins qu'un cinquième de l'enrôlement, tandis que la population anglaise de la province, qui n'est que de 15 p. 100 de la population totale, en fournisse les quatre cinquièmes? De nouveau, j'affirme qu'il y a là un fait qui demande explication et auquel il faut remédier. On me permettra d'ajouter que sur les 316,103 Anglais dans Québec qui ont fourni les quatre cinquièmes des recrues dans cette province, 240,212 sont nés au Canada, et 70,891 nés dans le Royaume-Uni et dans d'autres parties de l'Empire.

"Ce sont là des faits indéniables et, si nous estimons que la province de Québec fait ici pauvre figure — comme je crois que c'est le cas — c'est à nous à en rechercher la cause et à nous efforcer consciencieusement d'y appliquer un remède."

(Débats de la Chambre des communes, édition française, vol. 3, pp. 2796 et 2797).

Ce que dit un député de chez nous

M. Louis-Joseph Papineau, député libéral de Beauharnois, pouvait dire, le 4 juillet 1917:

"L'honorable ministre du Travail (M. Crothers) nous a dit que, si la province de Québec avait répondu au volontariat comme les autres provinces, on n'aurait pas besoin de ce bill de conscription. L'honorable solliciteur général (M. Meighen) nous assure de son côté que la province de Québec se trouvera la moins affectée par ce même bill! L'honorable député de North-York (M. Armstrong) nous dit que la raison d'être de ce pro-

jet de loi est que le Canadien français n'a pas fait son devoir. L'honorable ministre du Commerce (sir George Foster) déplore, lui, que l'on n'ait pas adopté des méthodes efficaces dans le Québec, afin de faire l'éducation de la population française sur les questions très importantes et vitales que soulève le présent conflit.

"La *Patrie* du 19 juin 1917 reproduit la note suivante du *Mail and Empire* de Toronto. Le *Mail and Empire* reconnaît que le bill de conscription atteindra plus fortement le Québec que les autres provinces: *"Il n'y a pas eu,* dit le journal de Toronto, *égalité dans le sacrifice. Québec, avec sa nombreuse population, n'a pas participé largement au recrutement de l'armée. Le bill fera disparaître cette inégalité; les 50 ou 100,000 hommes ou plus qui seront requis pour supporter les soldats au front seront levés sur une base équitable pour toutes les provinces. C'est une mesure qui rétablira l'égalité dans le sacrifice. Nos soldats, lorsqu'ils sont partis, n'ont pas mis de conditions; ils n'ont pas dit qu'ils n'iraient pas si Québec ne fournissait pas un nombre égal de volontaires. Permettra-t-on aujourd'hui aux Canadiens français de dicter les conditions du service militaire obligatoire?"*

"L'honorable député de Parry-Sound (M. Arthurs) nous a dit qu'il n'y a pas un homme disponible dans l'Ontario et mon honorable ami de Wellington-Sud (M. Guthrie) prétend que dans la ville de Guelph il y a trois ou quatre cents hommes qu'il désire atteindre par ce bill! Comme on le voit, ce bill a pour but de rendre le service militaire obligatoire, parce que, d'après les citations que je viens de faire, la province de Québec n'aurait pas fait son devoir". (Débats de la Chambre des Communes (édition française, vol. 3, pp. 3087 et 3088).

M. Dandurand met les choses au point

M. Raoul Dandurand, qui fait maintenant partie du gouvernement King-Lapointe, se porta à la défense de ses compatriotes de langue française dans son discours au Sénat sur la conscription, le 31 juillet 1917. (Débats du Sénat, 1917, édition française, p. 383 et suivantes). Dès cette époque, M. Dandurand pouvait noter la présence, dans le corps expéditionnaire canadien, de 155,000 Canadiens anglais *nés en Grande-Bretagne.* Cela réduisait d'autant l'apport du Canada anglais proprement dit.

Il ne servit à rien de parler raison. Le gouvernement avait irrévocablement décidé de décréter la conscription. Les loyalistes voulurent en faire une arme contre les Canadiens français. Ils soulevèrent la population de langue anglaise contre la province de Québec et brisèrent ainsi l'unité nationale.

VII — Comment le Sénat vota la conscription

Au Sénat l'étude du bill de sir Robert Borden établissant le service militaire obligatoire fut moins longue qu'à la Chambre des communes. Mais les sénateurs apportèrent à la discussion du bill une violence sourde, une obstination farouche, une passion vibrante. La session du Sénat, cette année-là, fut marquée par plusieurs débats historiques. M. Philippe Landry, M. N.-A. Belcourt et M. P.-A. Choquette tinrent des rôles de premier plan, toujours sur la brèche à la défense des intérêts de leurs compatriotes. Inutile de dire qu'ils se prononcèrent contre la conscription. M. P.-A. Choquette, qui quelques années auparavant avait averti sir Wilfrid Laurier des dangers de la politique impérialiste du chef libéral, mena une fort belle lutte contre les jingoes à tous crins.

Sir James Lougheed

Le 26 juillet 1917, sir James Lougheed, leader conservateur au Sénat, proposa et fit adopter en première lecture, sans discussion, le bill de la conscription. Le 31 juillet, le leader ministériel prononça un discours en proposant l'adoption du projet de loi en seconde lecture. Repoussant l'idée du referendum demandé à la Chambre des communes par sir Wilfrid Laurier, sir James Lougheed déclara, en répétant ce que disait la presse ultra-loyaliste depuis des mois:

"Pendant que les fils du Canada sont abattus par milliers sur les champs de bataille de l'Europe pour défendre notre liberté; pour défendre la cause de l'Empire britannique et de l'humanité entière; pendant que des milliers de foyers canadiens sont désolés par les terribles conséquences de la présente guerre; pendant que le sang humecte encore les champs de bataille où sont tombés les fils du Canada; pendant que le deuil et la désolation remplacent la joie et le bonheur dans les foyers de ces victimes de la guerre; dans un temps où toutes les énergies du Canada doivent se concentrer pour remporter la victoire, est-il à propos de nous parler d'un parlement moribond, de proposer un referendum, ou une élection générale, tous ces expédients mesquins que l'esprit de parti peut seul suggérer?" (Débats du Sénat, 1917, édition française, p. 370).

L'amendement Bostock

M. Hewitt Bostock, leader libéral au Sénat, parla comme le font aujourd'hui M. Mackenzie King et M. R.-J. Manion, qui, tout en s'opposant à la conscription, soutiennent que le Canada doit faire tous ses efforts pour aider les Alliés à gagner la guerre:

"En abordant la question soumise à la Chambre, je le fais en me plaçant à ce point de vue que le Canada doit faire tous ses efforts pour aider les nations alliées contre l'Allemagne, à poursuivre la guerre contre celle-ci jusqu'à la victoire finale, et, en même temps, pour défendre et maintenir l'unité de l'Empire." M. Bostock proposa un amendement à la motion rela-

tive à la seconde lecture du bill, amendement qui se lisait ainsi:

"Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: *et qu'il soit entendu qu'il ne sera mis en force qu'après les élections générales.*" (Débats du Sénat 1917, édition française, p. 378). Amendement d'une faiblesse évidente, qui ne condamnait pas le principe du bill mais qui en retardait seulement la mise en vigueur.

54 contre 25

Un certain nombre de sénateurs prirent la parole: MM. Frederick Nicholls (conservateur), William Roche (libéral), Raoul Dandurand (libéral), Pascal Poirier (conservateur), W.-C. Edwards (libéral), C.-P. Beaubien (conservateur), P.-A. Choquette (libéral), E.-L. Girroir (conservateur), L.-G. Power (libéral), D.-O. L'Espérance (conservateur), J.-H. Legris (libéral), T.-J. Bourque (conservateur), Jules Tessier (libéral), G.-D. Robertson (conservateur), Louis Lavergne (libéral), J.-S. McLennan (conservateur), Philippe Landry (conservateur), J. Mason (conservateur), F.-L. Béique (libéral), R.-H. Pope (conservateur), H.-J. Cloran (libéral), N.-A. Belcourt (libéral), G.-Lynch-Staunton (conservateur). M. L.-O. David (libéral) parla au cours de la discussion sur la troisième lecture du bill. Mis au voix le 3 août 1917, l'amendement libéral du sénateur Bostock fut battu par 44 à 34. Immédiatement après, on prit le vote sur la seconde lecture du bill de la conscription et le Sénat l'adopta à 54 contre 25.

Comme le bill fut adopté en troisième lecture le 8 août sans qu'il fût besoin de recourir à la mise aux voix, il faut accepter le vote en seconde lecture du 3 août comme celui qui permit aux sénateurs de se partager en conscriptionnistes et en anticonscriptionnistes. Dans le volume des Débats du Sénat 1917, édition française, il s'est glissé une erreur. Sous le titre: *Ont voté contre*, apparaissent les noms des sénateurs qui se sont prononcés en faveur de la conscription et sous le titre: *Ont vote pour*, les noms des 25 sénateurs qui, en fait, ont voté contre le projet de loi. Une erreur a été commise également dans l'impression des noms des sénateurs qui se sont prononcés en faveur de la conscription: le *Hansard* indique qu'il y a eu 54 votes inscrits en faveur du bill, mais il ne donne que les 53 noms que voici:

Sénateurs qui ont approuvé la conscription

C.-P. Beaubien, conservateur;
Robert Beith, libéral;
Richard Blain, conservateur;
Joseph Bolduc, conservateur;
Hewitt Bostock, libéral;
Thomas Bourque, conservateur;
Mackenzie Bowell (sir), conservateur;
A.-B. Crosby, conservateur;
Daniel Gilmor, libéral;
E.-L. Girroir, conservateur;
George Gordon, conservateur;
H.-W. Laird, conservateur;
A.-A.-C. LaRivière, conservateur;
D.-O. L'Espérance, conservateur;
James Lougheed (sir), conservateur;

G. Lynch-Staunton, conservateur;
A.-C. MacDonnell, conservateur;
James Mason, conservateur;
George McHugh, libéral;
Peter McLaren, conservateur;
John McLean, conservateur;
J.-S. McLennan, conservateur;
Lendrum McMeans, conservateur;
John Milne, conservateur;
P.-C. Murphy, conservateur;
F.-B. Nicholls, conservateur;
Nathaniel Currie, conservateur;
J.-W. Daniel, conservateur;
William Dennis, conservateur;
L.-G. Deveber, libéral;
J.-J. Donnelly, conservateur;
J.-M. Douglas, libéral;
J.-H. Fisher, conservateur;
G.-G. Foster, conservateur;
G.-W. Fowler, conservateur;
A.-E. Planta, conservateur;
Pascal Poirier, conservateur;
R.-H. Pope, conservateur;
R.-H.-C. Pringle, conservateur;
H.-W. Richardson, conservateur;
G.-D. Robertson, conservateur;
George-W. Ross (sir), libéral;
W.-H. Sharpe, conservateur;
L.-W. Shatford, conservateur;
E.-D. Smith, conservateur;
T.-S. Sproule, conservateur;
Peter Talbot, libéral;
C.-E. Tanner, conservateur;
J.-D. Taylor, conservateur;
F.-P. Thompson, libéral;
W.-H. Thorne, conservateur;
Robert Watson, libéral;
R.-S. White, conservateur.

Sénateurs qui ont voté contre la conscription

F.-L. Béique, libéral;
N.-A. Belcourt, libéral;
Arthur Boyer, libéral;
J.-P.-B. Casgrain, libéral;
P.-A. Choquette, libéral;
H.-J. Cloran, libéral;
Raoul Dandurand, libéral;
L.-O. David, libéral;
G.-C. Dessaulles, libéral;
W.-C. Edwards, libéral;
E.-M. Farrell, libéral;
A.-F. Forget, libéral;
Philippe Landry, conservateur;
Louis Lavergne, libéral;
J.-H. Legris, libéral;
Peter Mc Sweeney, libéral;
William Mitchell, libéral;
Hippolyte Montplaisir, conservateur;
L.-G. Power, libéral;
J.-B. Prince, libéral;
William Roche, libéral;
Jules Tessier, libéral;
A.-A. Thibaudeau, libéral;
J.-Marcellin Wilson, libéral;
John Yeo, libéral.

43 conservateurs, 10 libéraux

Des 53 sénateurs (dont nous avons les noms) qui votèrent en faveur de la conscription, 43 étaient conservateurs et 10 étaient libéraux. Au Sénat, comme aux Communes, des libéraux abandonnaient Laurier. Des 25 sénateurs qui enregistrèrent leurs voix contre le service militaire obligatoire, 2 étaient conservateurs et 23 libéraux. Les sénateurs de langue française, en grande majorité, se prononcèrent contre la conscription.

Défections

Les défections n'en furent que plus déplorables. Le leader libéral au Sénat, M. Hewitt Bostock, après avoir présenté un amendement demandant que la loi de la conscription ne fût pas mise en vigueur avant l'élection, vota en faveur de la mesure, après que son amendement eut été battu. La désertion du libéral M. Bostock en faisait présager d'autres, qui devaient se produire un peu partout au pays: celles de M. Fielding, de M. Sifton, de M. Rowell, pour ne mentionner que les plus marquantes. Les libéraux de langue anglaise furent conscriptionnistes pour la plupart. C'est pourquoi le parti libéral, comme tel, en bloc, ne peut prétendre qu'il fut opposé au service militaire obligatoire. Lorsqu'il s'agit d'une question comme la conscription, les Anglo-Canadiens, qu'ils soient libéraux ou conservateurs, entendent mieux la voix de la race que celle de leur parti. Voilà pourquoi les nationalistes et les racistes ne sont pas ceux que l'on pense.

VIII — On parlait alors comme on parle aujourd'hui

A lire les discours des sénateurs et des députés en faveur de la conscription en 1917, on croit faire un bond de 23 ans et entendre les chefs politiques d'aujourd'hui exposer les raisons pour lesquelles le Canada est entré en guerre et doit soutenir la cause des Alliés jusqu'à la victoire finale. Il n'existe qu'une différence entre les raisonnements d'alors et ceux d'aujourd'hui. En 1917, on prétendait que le service militaire obligatoire était une mesure nécessaire, si le Canada voulait sincèrement aider la Grande-Bretagne et la France; alors qu'aujourd'hui on affirme que le recours à la conscription n'est ni nécessaire ni opportun. Différence d'importance majeure, dira-t-on. Pas autant qu'on le pense. De l'aveu de ceux qui l'ont préconisée, la conscription n'était que la conséquence logique et inévitable de notre participation à la guerre en 1914. Il est impossible, évidemment, de tout citer des débats qui ont eu lieu au Sénat et aux Communes en 1917. Quelques extraits de discours suffisent, cependant, pour donner une idée de l'atmosphère qui a régné au parlement pendant que l'on débattait le projet de loi de conscription, et pour faire comprendre qu'il n'y a qu'un pas entre la participation volontaire et la participation obligatoire.

Sir George Foster

Sir George Foster, ministre du Commerce dans le cabinet Borden, répondit ainsi à l'amendement de sir Wilfrid Laurier demandant un referendum sur la question de la conscription:

"Personne n'aurait cru, en écoutant du commencement à la fin le discours de mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier), que les plaines de France sont actuellement le théâtre du conflit le plus gigantesque qui se soit jamais vu. Personne n'aurait cru que 400,000 Canadiens, acclamés par le très honorable député et accompagnés de ses voeux exprimés devant les édifices du parlement lors de leur passage à Ottawa en route pour l'Europe, se battent dans les tranchées attendant, comme ils en ont le droit, du secours de leurs compatriotes canadiens et de l'aide jusqu'au triomphe final. Jours vibrants d'enthousiasme et de témoignages d'admiration pour l'héroïsme des fils du Canada, nés en Angleterre ou au Canada, où rien ne faisait prévoir que le très honorable leader de l'opposition, lorsque ces jeunes gens, à un moment de grand péril, appellent au secours, répondrait: *Attendez que nous ayons un referendum, et alors vous saurez si ces secours vous seront ou non accordés*". (Débats de la Chambre des Communes, 1917, édition française, vol. 3, p. 2469).

M. Chabot

M. J.-L. Chabot, député conservateur de langue française d'Ottawa, jetait le blâme sur ses compatriotes. Il leur reprochait (n'avons-nous pas entendu depuis septembre 1939 des députés de chez nous prêcher en français aux Canadiens français le devoir de reconnaissance envers la Grande-Bretagne?) leur peu d'empressement à voler au secours de l'Empire menacé:

"Il est regrettable, je pourrais dire qu'il est malheureux, qu'à l'heure présente, alors que le Canada, la mère-père et l'Empire britannique passent par la période la plus critique de leur histoire nationale, il ait surgi des dissensions marquées d'un provincialisme outré, qu'il se soit produit dans certaines parties du pays des scènes trahissant un manque déplorable de patriotisme" (Débats de la Chambre des Communes, édition française, vol. 3 p. 2863).

M. Stevens

M. H.-H. Stevens, qui fait encore de la politique aux côtés de M. Manion, n'y allait pas de main morte: "Personne ne doute plus que cette guerre a pour but de défendre les principes sacrés du gouvernement démocratique. Si, pour avoir failli à nos devoirs présents, nous perdions cette guerre, c'en serait fait alors de la démocratie. A entendre certains orateurs qui pérorent dans le pays — pas dans cette enceinte, je l'avoue — on serait porté à croire qu'il vaut autant vivre sous la domination des Prussiens que d'adopter le service obligatoire, afin de défendre la vie démocratique. C'est à cela que se résument leurs arguments." (Débats de la Chambre des Communes 1917, édition française, vol. 3, p. 2494).

Le sénateur Poirier

Au Sénat on entendait le même son de cloche. Chez M. Pascal Poirier, sénateur conservateur du Nouveau-Brunswick, Acadien et représentant de l'Acadie à la Chambre haute, le loyalisme étouffa le souvenir de l'histoire de sa malheureuse patrie. Le sénateur disait au Sénat le 1er août 1917:

"A l'ajournement de cette Chambre, hier soir, mon honorable ami de De Lorimier (M. le sénateur Raoul Dandurand) était à nous

dire, comme dernier argument de son éloquent discours, que c'est par amour pour l'Empire qu'il s'oppose au bill de la conscription soumis à cette Chambre; qu'en cherchant à garder ici nos jeunes gens pour les travaux des champs, il travaillait dans l'intérêt des Alliés bien mieux qu'en les obligeant à s'enrôler. Ce genre d'argument me rappelle l'histoire d'Ugolin de Pise, durant la guerre entre les Guelfes et les Gibelins d'Italie. Fait prisonnier avec ses deux fils, ils furent tous trois jetés dans un cachot pour y mourir de faim. Au bout de quelques semaines, leur bourreau, accompagné de quelques amis, s'en vint voir ce qu'il était advenu d'eux. Il trouva Ugolin très bien portant. "Où sont tes deux fils?" lui dit-il. "Je les ai mangés". — "Et pourquoi les as-tu mangés?" — "Parce que je les aimais. Je les ai mangés pour leur conserver un père". Voici, mais dans une note opposée, le genre d'amour que mon honorable ami porte à l'Angleterre et à la France. Il les laisse à leur sort pourvu que le Canada soit prospère et tranquille, et que ses amis parviennent au pouvoir". (Débats du Sénat 1917, édition française, p. 395). Voilà comment, en janvier 1940, le *Globe & Mail* répondait à M. Adélard Godbout, premier ministre de la province de Québec, qui avait demandé aux autorités fédérales de cesser le recrutement dans la province. (cf. le *Devoir*, 15 et 16 janvier 1940).

M. Landry

M. Philippe Landry, sénateur conservateur qui s'opposait à la conscription, s'appuyait sur une déclaration qu'avait faite, le 28 mai précédent, au parlement canadien, l'homme d'Etat anglais, M. Balfour, pour s'opposer à toute loi de contrainte:

"S'il est vrai, s'écriait M. Balfour, s'il est vrai que le soleil ne se couche jamais sur l'Empire britannique, ce fait ne témoigne pas nécessairement de sa force. Bien plus, imaginez ce que les observateurs étrangers devaient penser de nous avant la guerre. *Cet empire de construction si peu rigide*, se disaient-ils sans doute, *ne ressemble à rien de ce qui a jamais existé auparavant dans l'histoire; aucune autorité n'en assure la cohésion; la métropole, en cas de guerre, ne pourrait lever demain une seule escouade au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande; elle ne pourrait exiger un seul schelling d'impôt; tout pouvoir lui manque.*" Aussi, lorsque, sans aucune préparation, nous nous trouvâmes soudain entraînés dans la guerre, les étrangers qui pensaient de la sorte durent sans doute se demander si ce grand empire — dont chaque partie aurait pu se tenir à l'écart si elle l'eût désiré — pourrait vraiment agir comme un organisme unique, animé par une seule âme, poussé par un seul désir, visant à un seul but. Pour que cela fût, il ne fallait rien moins, semble-t-il, qu'un miracle. Le miracle s'est produit" (Débats du Sénat, 1917, édition française, p. 473).

Sir James Lougheed

Le leader ministériel au Sénat, sir James Lougheed, s'inspirait de l'article suivant, publié dans le

Globe (libéral), de Toronto, le 21 juillet 1917:

"La loi concernant le service militaire est une nouvelle offrande faite par le Canada à la cause de la liberté, offrande sanctifiée par le sang des plus braves soldats des nations libres. Par cette loi le Canada prend la résolution d'appuyer ses vaillants fils qui se trouvent aujourd'hui dans l'ardente fournaise de la guerre, et de concentrer tout ce qui lui reste de force pour traverser la phase critique de cette guerre mondiale. *Le premier et le plus saint des devoirs du Parlement est d'insérer cette loi dans nos statuts.* Cette loi doit être mise en vigueur sans crainte, ni faveur. Elle doit recevoir l'appui de tout bon Canadien, libéral ou conservateur, dont l'âme peut s'élever au-dessus de tout esprit de parti, de tout esprit de race ou de toute considération égoïste, jusqu'à la hauteur de la cause de la civilisation contre la barbarie. Les lauriers gagnés par la valeur de nos soldats sur les champs de bataille ne doivent pas être enlevés de leurs fronts par nos propres mains à la veille même de la victoire finale". (Débats du Sénat, 1917, édition française, p. 371).

L'argument de liberté

Mais voyons l'emploi que les conscriptionnistes faisaient de l'argument de notre absolue liberté. Sir James Lougheed trouvait le moyen, tout en préconisant le service militaire obligatoire, de présenter cet ultime sacrifice et cette fine fleur de l'esprit colonial comme l'expression la plus pure de la liberté, de l'autonomie complète dont jouissait le Canada.

"Si le Canada désirait quelqu'un de ces jours, disait sir James, le 31 juillet 1917, au Sénat, discontinuer sa présente coopération avec l'Empire, il n'aurait qu'à en donner l'avis au gouvernement impérial, et ce dernier lui répondrait aussitôt que cette discontinuation dépend entièrement du Canada. L'autonomie du Canada est aujourd'hui ce qu'elle était avant la guerre. *Notre pays est resté aussi politiquement libre que l'air que nous respirons. Mais de tous les privilèges dont nous jouissons, aucun n'est plus grand que celui que nous avons de lutter côte à côte avec les autres dominions d'outre-mer pour protéger la liberté et les droits de l'humanité dont l'Empire britannique n'a cessé jusqu'à présent d'être le gardien*". (Débats du Sénat, 1917, édition française, p. 368).

C'est de cette façon qu'on a présenté, en septembre 1939, l'intervention du Canada dans le nouveau conflit européen. Notre pays, a-t-on répété à l'envi, est entré librement en guerre (on oubliait que M. Ernest Lapointe a fait aux Communes le 9 septembre 1939 la thèse de notre impossible liberté). C'est en qualité de pays libre et souverain que le Canada accentue de mois en mois ses préparatifs militaires, qu'il envoie des divisions outre-mer, qu'il consent à devenir le centre d'entraînement des aviateurs de l'Empire britannique. Ce sera sans doute parce qu'il est libre qu'il pourra mettre en vigueur une nouvelle loi de conscription. Il n'y

a pas de limite à la liberté du Canada de faire des sacrifices pour sauver la chrétienté, la civilisation, la démocratie, les institutions britanniques. Notre pays est libre d'accumuler les dettes et de se saigner à blanc. Et les citoyens canadiens qui souhaitent que leur pays utilise autrement sa liberté, sont des gens qui, comme le disait avec mépris M. le sénateur Pascal Poirier, *laissent la Grande-Bretagne et la France à leur sort pourvu que le Canada soit prospère et tranquille.* C'est là, on l'admettra d'emblée, un crime abominable.

IX — Les promesses anticonscriptionnistes des chefs de 1914 à 1917

"Les étudiants universitaires de Toronto ont exprimé publiquement, hier soir, les uns leur approbation, les autres leur désapprobation, du plébiscite sur la conscription, organisé et poursuivi par la *Canadian Student Assembly.* Les uns ont déclaré que, étant donné que les deux chefs, MM. King et Manion, se sont prononcés contre la conscription, il n'y a aucune raison de lancer ce plébiscite. Mais d'autres ont vivement répliqué que lors de la dernière guerre Lloyd George avait toujours exprimé son opposition à la conscription, mais que trois mois après sa dernière promesse publique il recourait à la conscription. De même au Canada, les chefs de 1917 ont promis qu'il n'y aurait pas de conscription, mais à l'été elle était mise en vigueur". Cette note, transcrite du *Devoir* (16 février 1940, p. 10), exprime la préoccupation de fond de la population canadienne.

Cela tient à ce que, de 1914 à 1917, les hommes politiques ont multiplié les engagements les plus explicites qu'il n'y aurait pas de conscription au pays, mais qu'au retour de sir Robert Borden de la conférence impériale de 1917, le gouvernement du temps, malgré ses promesses innombrables, fit une volte-face complète, exigea et imposa la conscription. Certes, sir Robert Borden n'agit pas autrement que ne l'avait fait Lloyd George en Angleterre (on vient de le noter) et que Woodrow Wilson, qui entraîna son pays dans la guerre après qu'on l'eut représenté comme l'homme le plus capable de maintenir les Etats-Unis en dehors du conflit (Cf. Henri Bourassa: *L'intervention américaine, ses motifs, son objet, ses conséquences.* Le *Devoir,* 1917). Il n'en reste pas moins que M. Borden, premier ministre du Canada,s'était engagé à ne pas avoir recours à la conscription. C'est là un fait qu'il importe d'établir clairement.

Déclaration de sir Wilfrid Laurier

Aux premiers jours de la session parlementaire de 1916, sir Wilfrid Laurier demanda à sir Robert Borden de faire une déclaration officielle au sujet de la conscription. Sir Wilfrid Laurier déclara, quant à lui:

"Permettez-moi de vous dire — et je crois qu'à ce sujet nous devons avoir une expression d'opinion — que nous devons repousser immédiatement l'impression que l'on a cherché à créer, que cette offre serait un premier pas vers la conscription. *Il ne doit pas y avoir de conscription au Canada.* On a tenté pendant de nombreuses années, monsieur l'Orateur, d'effrayer le peuple avec le spectre de la conscription. Il y a eu, comme vous le savez, dans cette Chambre, quelques hommes qui, pendant les élections de 1911, ont déclaré que le vote de la loi navale était un prelude à la conscription. Il y a des hommes dans la province de Québec qui ont affirmé qu'au moment où la conscription serait adoptée en Angleterre, la conscription serait adoptée ou proposée au Canada. La loi navale a été dans les statuts pendant six ans. Elle y est encore, elle n'a pas été abrogée, comme plusieurs membres de cette Chambre s'étaient engagés à l'exiger. Elle existe toujours et il n'y a pas encore de conscription. *En Angleterre on en est arrivé à la conscription, mais au Canada la conscription n'existera pas...*

..."La situation au Canada n'est pas la même qu'en Angleterre. Les raisons qui existent pour empêcher la conscription au Canada sont évidentes. A défaut d'autres raisons, la principale, celle qui prime toutes les autres, c'est que nous ne pourrions implanter la conscription au Canada sans porter un coup terrible à notre politique d'immigration." (Débats de la Chambre des communes, 17 janvier 1916, vol. 1, pages 19 et 20 de l'édition française).

Déclaration de sir Robert Borden

Le même jour sir Robert Borden, répondant au désir de sir Wilfrid Laurier, fit la déclaration suivante:

"Mon très honorable ami a parlé de l'augmentation considérable du nombre de nos effectifs, qui a été proposée le premier janvier. Le 7 novembre 1914, notre effectif autorisé a été augmenté de 30,000 hommes. Le 8 juillet 1915, un décret ministériel l'a porté à 150,000. Le 22 octobre, Sa Majesté le Roi a adressé un appel à ses sujets. Il ne s'adressait pas directement aux possessions d'outre-mer; Sa Majesté s'adressait plus particulièrement à la population des Iles-Britanniques. Nous avons estimé qu'il convenait d'accepter cet appel comme s'adressant à la population du Canada et, le 30 octobre 1915, l'effectif autorisé fut porté à 250,000 hommes. Finalement, le premier jour de janvier de cette année, il a été annoncé que l'effectif autorisé du Canada serait de 500,000 hommes.

"Mon très honorable ami a parlé de la conscription — de l'idée qu'on entretient au pays ou ailleurs que la conscription pourra exister au Canada. *Parlant pendant les deux ou trois premiers mois de la guerre, j'ai clairement fait comprendre à la population canadienne que nous n'entendions pas établir la conscription. JE LE DECLARE DE NOUVEAU EXPLICITEMENT".* (Débats des Communes, 17 janvier 1916, vol. I, page 26 de l'édition française.)

Engagements anticonscriptionnistes des conservateurs

Déclaration on ne peut plus explicite. Elle ne fut pas la seule. Les conservateurs, surtout ceux du Québec, multiplièrent les engagements anticonscriptionnistes. Pendant le débat sur le service militaire obligatoire, M. Rodolphe Lemieux pouvait dire:

"Je m'oppose au service obligatoire, et pour quel motif? Nous avons pris part à la guerre d'après le principe du service facultatif, et la promesse du ministère à cet égard est formelle, claire et obligatoire. L'honneur du Canada et celui du ministère sont en jeu. Le premier ministre et ses collègues, du premier au dernier, ont répété, d'une extrémité à l'autre du pays, qu'il n'y aurait pas de conscription au Canada.

"Ils l'ont redit dans des réunions publiques, sur toutes les tribunes; ils l'ont répété à maintes reprises, ici même, en présence des Chambres réunies.

"Dirai-je que, lorsque les cartes du service national furent distribuées, le premier ministre autorisa quelques-uns de ses collègues à dire que les gens pouvaient les signer et qu'elles ne signifiaient pas que le service obligatoire serait établi? Je lui déclare qu'il a autorisé quelques-uns de ses collègues à faire cette déclaration à l'archevêque de Montréal, qui a publié une lettre engageant les fidèles de cette ville à signer les cartes du service national, parce qu'elles ne comportaient pas le service obligatoire. (...) Dans quelle situation se trouve ce dignitaire de l'Eglise?

"Il y a quelques semaines, le ministre du Revenu national (M. Sévigny) disait à ses électeurs du comté de Dorchester qu'il n'y aurait pas de service obligatoire. Il a été élu grâce à cette promesse.

"Le 26 janvier 1917, au moment où la campagne électorale battait son plein dans le comté de Dorchester, l'article suivant était publié dans les colonnes de l'*Evénement* (Québec): *Si le gouvernement Borden avait été en faveur du service obligatoire, il aurait été adopté au Canada; mais le gouvernement a déclaré qu'il n'est pas en faveur de la conscription et qu'il ne désire pas l'établir, vu qu'il est en mesure d'organiser la défense du Canada sans recourir à la conscription. Donc si les électeurs de Dorchester désirent élire un député libéral et que la conscription soit établie plus tard, ils ne sauraient se plaindre qu'ils n'ont pas été bien avertis. Ils savent à quoi ils peuvent s'attendre de la part d'un gouvernement conservateur. Ils ne savent pas du tout ce que pourrait leur réserver un gouvernement libéral. Un je tiens vaut mieux que deux tu l'auras, dit la sagesse des nations.*

"De sorte que le premier ministre, ses collègues et le néophyte du cabinet, l'honorable ministre du Revenu de l'Intérieur, ainsi que son organe (*L'Evénement*) dans la province de Québec, ont tous engagé l'honneur du gouvernement que le parti tory n'imposerait jamais la conscription; ils ont tous affirmé que si le service obligatoire était mis en force au pays, il le serait plutôt par l'entremise du parti libéral." (Débats de la Chambre des communes, 1917, édition française, vol. 3, pages 2536 et 2537).

Témoignage de M. Bourassa

M. Henri Bourassa ajoutait ce témoignage:

"En décembre (1916), l'un des membres les plus importants de la Commission du Service national me faisait l'honneur de solliciter mon concours, afin d'induire les Canadiens français à répondre au fameux questionnaire. Lorsqu'il eut exposé à loisir l'objet de la Commission, je lui posai cette question:

"Quelle garantie nous donnez-vous que l'enquête du Service national n'est pas, comme en Angleterre, le prélude de la conscription?" — "La meilleure, répliqua-t-il; personnellement, j'étais favorable à la conscription. *C'est sir Robert Borden lui-même qui m'a montré qu'elle est impraticable au Canada*". De la bonne foi de mon interlocuteur, de l'entière véracité de son témoignage, je ne doutai nullement. J'ai d'autant moins raison d'en douter aujourd'hui que *je connais* l'existence de preuves *écrites* qui témoignent que telle était alors l'opinion du premier ministre." (M. Henri Bourassa, *La Conscription*, p. 29, le *Devoir*, 1917).

Et, pourtant, quelques mois plus tard, sir Robert Borden proposa son projet de conscription et le fit adopter par le Parlement.

Tels sont les faits que rapporte l'histoire.

X — Promesses et déclarations d'aujourd'hui

Jusqu'au mois de février 1917, les conservateurs ont affirmé que la conscription ne serait jamais mise en vigueur au Canada. Quelques mois plus tard, une loi de service militaire obligatoire était adoptée par le parlement. Ceux qui connaissent l'histoire politique des trente dernières années, et qui savent le peu de valeur qu'ont d'ordinaire les promesses des politiciens, envisagent l'avenir avec une vive inquiétude. Ils craignent que les événements de 1917 ne se répètent avant la fin de cette nouvelle guerre mondiale. Les hommes politiques qui se disputent le pouvoir en 1940 s'engagent, avec la même apparente sincérité que ceux de 1916, à ne pas avoir recours à la conscription. Ils multiplient les promesses à ce sujet, promesses si nombreuses qu'on en pourrait faire un volumineux recueil. Il est à noter que, pendant qu'ils s'engagent à ne pas imposer le service militaire obligatoire, des journaux de langue anglaise — les mêmes que pendant la guerre de 1914 — mènent une sourde campagne en faveur de la conscription. Les politiciens ne s'obstinent pas moins à maintenir leurs positions. Prions Dieu qu'ils les gardent jusqu'au bout.

Déclaration de M. King, le 30 mars 1939

Le premier ministre et chef du parti libéral, M. Mackenzie King, a fait la déclaration suivante aux Communes le 30 mars 1939:

"Un fait politique ressort avec autant de netteté: en vue d'une guerre

dont l'objet serait de préserver la liberté d'autres nations, et la nôtre par voie de conséquence, nous ne devrions pas sacrifier notre propre liberté ni notre propre unité. L'élaboration de plans et la coordination se révéleraient essentielles; mais, si le gouvernement actuel était au pouvoir, on y arriverait sans sacrifier ces conditions et ces buts fondamentaux de notre existence. Les bénéfices pourraient être et seraient réglementés rigidement, et le mercantilisme réprimé. Mais on ne saurait placer sur un même pied les vies et les volontés humaines d'une part, et les marchandises ou les bénéfices d'autre part. *Le gouvernement actuel affirme sa conviction que la conscription des hommes en vue du service outre-mer ne constituerait une mesure ni nécessaire ni efficace. Laissez-moi vous dire que, aussi longtemps que le présent gouvernement restera au pouvoir, aucune mesure de ce genre ne sera adoptée.* Nous avons pleinement confiance dans l'empressement des Canadiens, hommes ou femmes, à s'unir pour la défense de leur patrie et de leurs libertés, et pour la résistance à l'agression déclenchée par tout pays désireux d'établir par la force sa domination sur le monde. Il y a chez notre population, dans toutes les régions du pays, un sentiment profond du devoir, une faculté d'envisager carrément les réalités, un courage tenace qui s'élèveraient à la hauteur de tout danger." (Débats de la Chambre des communes 1939, édition française, vol. III, p. 2466). M. Mackenzie King a répété cette déclaration presque textuellement dans son discours du 8 septembre 1939, pendant la session spéciale de guerre. On en trouve le texte à la page 37 des Débats de la Chambre des communes, deuxième session 1939, édition française.

Déclaration de M. Lapointe, le 31 mars 1939

Le premier lieutenant du chef du parti libéral, M. Ernest Lapointe, a déclaré aux Communes le 31 mars 1939:

"J'aborde maintenant un sujet délicat. *Les Canadiens français ne conviendront jamais qu'un gouvernement, quel qu'il soit, ait le droit de leur imposer le service militaire outre-mer.* Telle était mon opinion en 1917, et elle est restée la même. Je suis persuadé que la conscription fut alors une erreur d'une ampleur effroyable et que nous récoltons encore les tristes résultats de cette politique malheureuse. J'ai entendu avec plaisir mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Manion) dire hier, comme je le savais d'ailleurs, que le résultat n'a pas justifié le pays d'avoir couru ce risque, puisque, en fin de compte, bien peu de conscrits parvinrent jusqu'aux tranchées, au cours de la guerre. Tout le monde devrait se rallier à la doctrine que je viens d'exposer. *Le meilleur moyen de collaborer, le moyen le plus efficace, n'est pas celui qui diviserait notre pays, qui le déchirerait.*' (Débats de la Chambre des communes 1939, édition française, vol. 3, p. 2510).

M. Ernest Lapointe a répété la même chose à la session de guerre, lorsqu'il a dit aux Communes le 9 septembre 1939:

"La province entière de Québec — et je parle ici avec toute ma responsabilité et la solennité que je puis donner à mes paroles — ne voudra jamais accepter le service obligatoire ou la conscription en dehors du Canada. J'irai encore plus loin. Quand je dis "toute la province de Québec", je veux dire que telle est aussi mon opinion personnelle. *Je suis autorisé par mes collègues de la province de Québec dans le cabinet — le vénérable leader du Sénat, mon bon ami et collègue le ministre des Travaux publics (M. Cardin), mon ami, concitoyen et collègue, le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Power) — à déclarer que nous ne consentirons jamais à la conscription, que nous ne serons jamais membres d'un gouvernement qui essaiera d'appliquer la conscription et que nous n'appuierons jamais un tel gouvernement. Est-ce assez clair?"* (Débats de la Chambre des communes, *Deuxième session* 1939, pp. 71 et 72).

Déclaration de M. Manion

De son côté, M. R.-J. Manion, chef de l'opposition et du parti conservateur, a dit aux Communes le 30 mars 1939:

"Lors de la dernière guerre, l'imposition de la conscription pour le service au front a fait naître de violentes luttes de race, ainsi que beaucoup de désunion, de rancoeur et de dissentiment — état de choses dont les conséquences n'ont pas encore tout à fait disparu chez nous. A tout cela, j'ajouterai, croyant exprimer ainsi l'opinion des autorités, que cette mesure n'eut à vrai dire aucune utilité militaire, au point de vue de l'Empire.

"J'ai pris récemment la peine de demander à un éminent personnage militaire quel nombre de soldats la conscription avait permis au Canada de mettre en ligne de bataille. Il m'a répondu qu'il n'existait pas de statistiques absolument sûres et incontestables mais qu'il en estimait le nombre à 10,000 tout au plus.

"Le recrutement de 10,000 hommes, sur le demi-million de Canadiens qui sont allés outre-mer, demontre que la conscription, qui a eu des effets si déplorables dans notre pays, n'a que peu influé sur le résultat de la guerre.

"D'autre part, *la neutralité, l'indépendance ou le manque de coopération avec la Grande-Bretagne répugnent tout autant à une forte partie des Canadiens que la conscription répugne à un autre groupe important. Il me semble donc que nous agirions sagement en adoptant un moyen terme afin de préserver l'unité du Canada et même de sauvegarder l'Empire. La ligne de conduite que je propose, c'est celle que j'ai indiquée dans une entrevue il y a trois jours: en premier lieu, les Canadiens ne devraient pas être conscrits pour le service en dehors des frontières canadiennes; en deuxième lieu, nous devrions apporter notre entière coopération à l'Empire britannique, mais sans aller jusqu'à la conscription pour le service en dehors de nos frontières."* (Débats de la Chambre des Communes 1939, vol. 3, p. 2481).

Déclaration de M. Manion contre la conscription

Depuis qu'il a annoncé son projet de gouvernement national, M. R. J. Manion a tenu à dire bien clairement qu'il reste opposé à la conscription. Il a fait à ce propos deux déclarations significatives, l'une à Brockville, Ontario, le 8 février 1940, et la deuxième à Brandon, Manitoba, le 16 février 1940.

"Dans toutes les parties du Canada où la conscription est impopulaire, a dit M. Manion à Brockville, on répand la rumeur que gouvernement national signifierait conscription, tout comme le gouvernement d'union en 1917. Je note que même M. King, dans son discours à la radio hier soir (7 février), a fait une allusion qui le laissait entendre. Nul ne connaît mieux que M. King mon opposition à la conscription, parce qu'il était présent à la Chambre des communes le 30 mars dernier lorsque j'ai pris clairement position sur le sujet."

D'aucuns ont cru comprendre que les raisons invoquées par M. R. J. Manion pour justifier son opposition à la conscription étaient plus faibles que celles de M. Mackenzie King. A vrai dire MM. King et Manion ont invoqué exactement les mêmes raisons. M. King disait le 30 mars 1939: *"Le gouvernement actuel affirme sa conviction que la conscription des hommes en vue du service outre-mer ne constituerait une mesure ni nécessaire ni efficace."* De son côté M. Manion disait à Brockville, Ontario, le 8 février 1940: "Dans ce discours (30 mars 1939) je me suis opposé à la conscription (...) pour les raisons suivantes: cela n'est pas nécessaire dans les conditions actuelles de la guerre; au cours de la dernière guerre le principal résultat de la conscription, ça été la désunion et la mésentente nationales, alors que ce système ne donnait que très peu d'hommes à l'armée." Donc, pour M. Manion comme pour M. King, la conscription ne serait pas une mesure nécessaire ni efficace. Tous deux, avec M. Ernest Lapointe, ont insisté sur la nécessité de maintenir l'unité canadienne, et, par conséquent, d'écarter tout projet de conscription. De sorte qu'on ne voit pas que les raisons invoquées par un chef pour s'opposer au service militaire obligatoire soient plus faibles que celles de son adversaire.

Malgré ces engagements solennels

Malgré ces assurances répétées et ces engagements solennels, il n'y a pas lieu d'être trop confiant en l'avenir. Naturellement, quand on met en doute la parole d'un politicien, cela ne lui fait pas plaisir. M. Ernest Lapointe disait aux Communes, pendant la session de guerre, le 9 septembre 1939:

"Les gens de la province de Québec qui prétendent que la conscription sera adoptée en dépit des déclarations formulées par certains d'entre nous, ces gens, dis-je, aident l'ennemi en semant la désunion. Par leur conduite et par leurs paroles, ils diminuent l'autorité de ceux qui les représentent au sein du gouvernement". *(Débats de la Chambre des Communes, Deuxième session 1939, édition française, p. 72).* Ce sont là de bien gros mots qui, malheureusement, n'ajoutent rien à la crédibilité des promesses des politiciens. Pour avoir la confiance de leurs compatriotes, les politiciens doivent la mériter. Pour la mériter, il leur est nécessaire de prouver, par des actes, qu'ils tiennent leurs promesses et font honneur à leurs engagements. Or c'est précisément ce que nos politiciens de ces temps-ci n'ont pas fait.

L'armée expéditionnaire d'outre-mer

Prenons, comme exemple, la question de l'armée expéditionnaire outre-mer et voyons ce que nos politiciens nous ont dit à ce sujet. Le 30 mars 1939, le premier ministre, M. Mackenzie King, faisait la déclaration suivante aux Communes: "Un fait stratégique ressort avec netteté: *le temps des immenses troupes d'infanterie expédiées outre-mer ne reviendra probablement plus. Il y a deux ans, j'exprimais, dans cette enceinte, l'avis qu'il est extrêmement douteux qu'aucun des dominions britanniques n'envoie jamais une autre armée expéditionnaire en Europe".* (Débats de la Chambre des communes 1939, édition française, vol. 3, p. 2466).

Le même jour, aux Communes également, M. R. J. Manion faisait sur le même sujet la déclaration suivante, en s'appuyant sur un extrait de discours que M. Mackenzie King avait fait deux ans auparavant: *"J'ai raison de croire qu'il est improbable que l'on attende du Canada qu'il envoie une force expéditionnaire de l'importance de celle qu'il envoya au cours de la dernière guerre.* Je me permettrai de citer un discours prononcé par le premier ministre du Canada (M. Mackenzie King) le 25 mars 1937. Voici ce qu'il disait:

Je puis bien me tromper, mais je doute fort que le gouvernement britannique lui-même envoie jamais une autre force expéditionnaire en Europe. Je pense qu'il est extrêmement douteux qu'un quelconque des dominions britanniques envoie jamais une autre force expéditionnaire en Europe. Si la guerre venait à éclater, nous constaterions, je le crois, que les conditions d'un conflit mondial seraient tellement différentes de ce qu'elles étaient lors de la dernière guerre qu'il faudrait bien réfléchir avant d'envoyer des troupes expéditionnaires d'un continent à un autre.

"Un certain nombre d'officiers militaires m'ont dit que la Grande-Bretagne ne s'attendait pas que le Canada envoie des troupes expéditionnaires aussi importantes que celles de la dernière guerre, et que probablement elle ne le désirait pas. Finalement — et c'est chose qui paraît avoir été oubliée — il me semble que nous pourrons avoir besoin de nos hommes au Canada même, en cas d'attaque possible dans l'Est ou dans l'Ouest." (Débats de la Chambre des communes 1939, édition française, vol. 3, p. 2482).

"Le temps est passé d'envoyer des corps expéditionnaires"

(M. Lapointe)

Le 31 mars 1939 aux Communes, M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, répétait ce que M. Mackenzie King et M. R.-J. Manion avaient dit avant lui:

"Je partage l'avis exprimé hier par le premier ministre et par le chef de l'opposition, avis que M. Bruce, de l'Australie, a aussi fait sien, c'est-à-dire que *le temps est passé d'envoyer des corps expéditionnaires,* et que *nous ne prendrions pas le bon moyen d'aider nos alliés si nous adoptions cette méthode.* Nous aurions besoin des hommes ici et, en tout cas, *c'est le Parlement qui en décidera.*" (Débats de la Chambre des communes, 1939, édition française, vol. 3, pp. 3510 et 3511).

M. Ernest Lapointe permettra qu'on rectifie sa dernière phrase: *en tout cas, c'est le Parlement qui en décidera.* Le parlement n'a aucunement décidé d'envoyer un corps expéditionnaire outre-mer, pour la bonne raison que lorsque le parlement a été convoqué en session spéciale de guerre, en septembre 1939, le gouvernement n'ayant encore pris aucune décision sur cette importante question, il n'a pas soumis cette dernière à la l'approbation du parlement, ainsi qu'en fait foi l'extrait suivant du discours du premier ministre, M. Mackenzie King, le 8 septembre 1939:

"La question de l'envoi outremer d'un corps expéditionnaire ou de contingents revêt une importance considérable et demande l'examen le plus approfondi. Je remarque que sir Henry Gullett, ministre des Affaires extérieures en Australie, a dit à la Chambre des representants de son pays, mercredi dernier, que son gouvernement n'avait pas encore songé sérieusement à l'envoi d'un corps expéditionnaire outre-mer.

"Il déclara que, une fois que le Commonwealth aurait rempli son premier devoir envers l'Empire, c'est-à-dire assuré sa propre sécurité, et qu'il serait plus facile d'estimer la force des ennemis et la nature du conflit, il y aurait lieu d'étudier un plan de participation ultérieure à la guerre et de le soumettre au peuple. Cette déclaration indique que le gouvernement australien aborde d'une façon générale l'étude de ce problème de la même manière que le gouvernement du Canada". *(Débats de la Chambre des Communes, Deuxième session 1939, édition française, p. 37).* En fait, le gouvernement canadien n'a pas soumis de plan de participation au parlement. Dès le 19 septembre 1939, le gouvernement canadien a annoncé qu'il enverrait une première division outre-mer, ce qui contredisait et la déclaration de M. Ernest Lapointe et celle de M. Mackenzie King.

On annonce le départ des premiers contingents

Par conséquent les trois hommes politiques les plus en vue à l'heure actuelle doutaient fort, en 1937 et en 1939, que le Canada envoyât une force expéditionnaire en Europe. Or, M. Norman Rogers, ministre de la Défense nationale, déclara, dans son discours à Kingston, le 7 février 1940:

"Le 19 septembre (1939) il fut annoncé que, dès qu'elle serait requise, la première division canadienne serait expédiée outre-mer. (...) Le 17 décembre (1939) le premier contingent canadien débarquait à Londres. (...) Le 20 décembre (1939) il fut annoncé que l'Escadrille de Coopération No 110, du Corps canadien d'aviation, serait expédiée outre-mer. Le même jour, il fut annoncé qu'en sus de la première division canadienne un contingent spécial de troupes auxiliaires, comptant plus de 6,000 hommes, serait expédié outre-mer.

"Le 30 décembre (1939), le deuxième contingent de la première division canadienne débarqua en Angleterre. *Le 25 janvier* (1940), *le premier ministre* (M. Mackenzie King) *déclara qu'une deuxième division canadienne serait envoyée de l'autre côté.*" (Cf. le *Devoir*, 8 février 1940, p. 6). Ainsi les trois hommes politiques les plus en vue à l'heure actuelle, MM. Mackenzie King, Ernest Lapointe et R.-J. Manion, se sont trompés, ou ils nous ont trompés.

Ce que disait M. Lapointe à St-Fabien et à Québec

Voici d'autres déclarations de ministres qui montrent avec quel scepticisme on doit accueillir les affirmations les plus catégoriques des politiciens. M. Ernest Lapointe disait aux électeurs de Saint-Flavien, comté de Lotbinière, en décembre 1937:

"On dit qu'on veut vous envoyer à la guerre; c'est pour empêcher qu'on y aille. Ces dépenses militaires, c'est pour vous que nous les avons faites, pour vous protéger contre la guerre. *C'est pour la défense du Canada.* Y a-t-il un seul Canadien qui veut s'opposer à cela?... S'il faut des actes pour défendre le pays, nous y sommes. *Mais Ernest Lapointe ne serait plus ministre s'il y avait quelque chose de plus que cela dans ces crédits.*" (Le *Canada*, 20 décembre 1937, page 9.)

M. Ernest Lapointe disait à Québec neuf mois à peine avant l'entrée du Canada en guerre: *"Au lieu d'aller faire la guerre à l'étranger, nous resterons chez nous pour défendre le Canada que nous aimons."* (Le *Soleil* de Québec, 13 décembre 1938.)

"Je me suis engagé personnellement contre toute participation extérieure"

(M. Cardin)

M. P.-J.-A. Cardin, ministre des Travaux publics, disait à Saint-Henri, en janvier 1938: "Voilà dix fois que je le déclare: *Le Canada ne va pas participer aux guerres extérieures... Voilà dix fois que M. Mackenzie King le dit au Parlement canadien.* Il l'a dit d'abord à Genève, à la face du monde entier et des représentants de l'Angleterre: *Le Canada ne sera pour rien dans les guerres en dehors du territoire canadien.* Que voulez-vous de plus? Que voulez-vous de mieux?... *Les déclarations des ministres du gouvernement et de leur premier ministre sont là...* Les crédits militaires du gouvernement sont pour la défense du Canada purement et simplement... *Je me suis*

engagé personnellement contre toute participation extérieure... Je suis pour la défense de mon pays 100%, 150% même s'il y avait moyen: *Mais quand il s'agit d'autres nations en guerre, je suis zéro pour cela*". (Le *Canada,* 17 janvier 1938).

Trois preuves

Comment des politiciens, après de tels manquements à la parole donnée, peuvent-ils exiger de leurs compatriotes une confiance aveugle et totale? Comment osent-ils demander que l'on accepte, comme mot d'Evangile, leurs déclarations anticonscriptionnistes? Nous en avons la preuve: sir Robert Borden et les conservateurs en 1917 ont violé les promesses qu'ils avaient faites et ils ont imposé la conscription au pays: ces hommes étaient aussi sincères que les politiciens du jour. Nous avons cette seconde preuve: bien que MM. Mackenzie King, Ernest Lapointe et R.-J. Manion aient dit et répété, de 1937 à 1939, que le Canada n'enverrait pas de corps expéditionnaire outre-mer, moins de dix jours après la déclaration de guerre du Canada à l'Allemagne, le gouvernement King-Lapointe annonçait qu'une première division se rendrait en Grande-Bretagne (d'autres devant suivre, il va sans dire). Nous avons cette troisième preuve: après que MM. Ernest Lapointe et P.-J.-A. Cardin eurent promis en 1938 que le Canada ne prendrait point part à une guerre extérieure, le Canada a déclaré la guerre à l'Allemagne le 10 septembre 1939.

Pure folie

"Personne assurément, écrivait M. Henri Bourassa en 1917, ne désire la conscription pour le seul plaisir de faire tuer ou mutiler le plus grand nombre possible d'hommes jeunes et robustes. *Personne non plus ne doit tenir, sans raison grave, à ce que les chefs de la nation s'affichent comme parjures et menteurs publics.*" (M. Henri Bourassa: *La Conscription,* p. 30, le *Devoir,* 1917). Et d'autre part personne n'entend être plus longtemps la dupe des politiciens dont la sincérité est tellement souple qu'elle s'adapte avec une merveilleuse facilité à des convictions successives et nettement contradictoires. Croire que nous n'aurons pas la conscription parce que M. Mackenzie King, M. R. J. Manion et M. Ernest Lapointe l'ont dit, c'est pure folie; de même que c'était pure folie en 1917 de croire aux engagements anticonscriptionnistes de sir Robert Borden et de ses ministres.

Pour nous protéger contre la conscription, les politiciens ne sauront jamais que dresser de fragiles murailles de promesses faciles, des remparts branlants, faits de déclarations opportunistes, qui tombent au premier choc, écrasant ceux qui se croyaient à l'abri.

Note

A la seconde lecture du bill de la conscription, le 5 juillet 1917, MM. Boulay, Descarries, Forget, Guilbault, Mondou, Paquet, députés conservateurs, Lafortune et C.-A. Wilson, députés libéraux, avaient voté contre la conscription. A la troisième lecture, le 24 juillet 1917, MM. Paquet, Lafortune et Wilson pairèrent avec des députés conscriptionnistes. Les autres étaient absents.

Les députés canadiens-français suivants: Blondin, Rainville, Robidoux et Sévigny, conservateurs, et Champagne (libéral) avaient voté en seconde lecture pour la conscription. A la troisième lecture, M. Blondin était absent, et M. Robidoux paira avec M. Copp, libéral anglais anticonscriptionniste.

* * *

Voici les noms des 62 députés qui votèrent le 5 juillet 1917 en faveur du referendum demandé par sir Wilfrid Laurier:

Achim, Barrette, Bellemare, Bickerdike, Boivin, Boulay, Bourassa, Boyer, Brouillard, Bureau, Cardin, Chisholm, Copp, Delisle, Demers, Descarries, Devlin, Ethier, Forget (sir Rodolphe), Fortier, Gauthier (St-Hyacinthe), Gauvreau, German, Girard, Guilbault, Hughes (Kings, I.-P.-E.), Kay, Knowles, Kyte, Lachance, Lafortune, Lanctôt, Lapointe (Kamouraska), Lapointe (Montréal-St-Jacques), Laurier (sir Wilfrid), Lemieux, McCoig, McCrea, McMillan, Marcil (Bonaventure), Marcile (Bagot), Martin, Michaud, Molloy, Mondou, Murphy, Oliver, Pacaud, Papineau, Pâquet, Patenaude, Power, Proulx, Robb, Séguin, Sinclair, Thomson (Qu'Appelle), Tobin, Truax, Turgeon, Verville, Wilson (Laval).

FIN

Un livre qu'il faut lire

Le Canada et le Bloc Anglo-Saxon

— "Ce livre montre, pour ainsi dire, les jalons d'ordre économique qui ont amené notre pays à participer au conflit actuel". — Camille L'Heureux, le *Droit,* 20 décembre 1940.

— "Léopold Richer a apporté une autre importante contribution à l'histoire politique canadienne". — Raymond Douville, le *Bien Public,,* 9 janvier 1941.

— "Nous n'hésitons pas à recommander l'exposé que Léopold Richer fait de la question, pour l'objectivité, le patriotisme et la clarté qu'il y a mis". — Eugène L'Heureux, l'*Action catholique,* 13 janvier 1941.

— "Sans doute le plus remarquable livre de Richer". — André Laurendeau, l'*Action Nationale,* janvier 1941.

Le Canada et le bloc anglo-saxon démontre en 157 pages que notre politique commerciale a neutralisé les heureux effets de notre évolution constitutionnelle vers une autonomie de plus en plus complète.

En vente à la Librairie du *Devoir,* $1.00 franco.

Cherchez-vous un imprimeur ?

ADRESSEZ-VOUS A

L'Imprimerie Populaire, Limitée

éditrice du journal

LE DEVOIR

qui exécutera avec art et rapidement, aux meilleurs prix tous vos travaux de typographie

CARTES DE VISITE
Travaux de Ville
Menus - Têtes de lettres
Faire-part — Factures
Prospectus - Programmes
LIVRES — AFFICHES
Catalogues — Brochures
Périodiques — Journaux

VOYEZ-NOUS OU TELEPHONEZ — NOTRE REPRESENTANT PASSERA CHEZ VOUS

430, Notre-Dame Est,
MONTREAL
★ Téléphone : BElair 3361